



**Confédération  
CSN des syndicats nationaux**

***Se donner les moyens  
de nos aspirations collectives***

Texte modifié  
par le conseil confédéral  
Montréal, 10 et 11 novembre 2009



## Table des matières

Introduction.....	5
1. La fiscalité au Québec : remarques préliminaires.....	9
2. Portrait des finances publiques .....	11
2.1 La situation budgétaire.....	11
2.2 État de la situation sur le déficit budgétaire et la dette publique.....	13
3. Ce que nous démontrent les comparaisons internationales .....	17
4. Les sources de financement : tendances et enjeux.....	26
4.1 La contribution des particuliers.....	26
4.2 La contribution des sociétés .....	28
4.3 Les taxes à la consommation (TVQ).....	30
4.4 L'État de la situation sur les diverses tarifications.....	33
5. Constats.....	35
6. Propositions.....	41



## **Introduction**

Le Québec, comme l'ensemble des pays dans le monde, a été touché par une crise financière et économique majeure. Malgré certains signes de reprise, la situation économique reste fragile. Les exportations sont toujours en recul et plusieurs entreprises opèrent bien au-dessous de leur capacité. Si la vague de pertes d'emplois semble s'être atténuée, nous sommes encore loin d'une reprise vigoureuse.

La CSN a réclamé que les gouvernements canadien et québécois interviennent énergiquement pour soutenir l'activité économique en portant une attention particulière aux besoins des travailleuses et des travailleurs. Bien qu'incomplets à plusieurs égards et tout particulièrement au plan des bonifications à l'assurance emploi et au soutien du secteur forestier, des plans de relance ont effectivement été mis en place, se traduisant par des injections importantes d'argent<sup>1</sup>.

Il n'est guère étonnant que la crise financière et économique se répercute lourdement sur les finances publiques, tant à Québec qu'à Ottawa, et que les prochains exercices financiers se soldent par des déficits budgétaires. Nous avons d'ailleurs encouragé le gouvernement du Québec à lever le carcan de la Loi sur l'équilibre budgétaire afin que celui-ci finance adéquatement les mesures de relance, mais aussi l'ensemble de nos programmes sociaux et services publics. Nous avons toujours soutenu qu'il ne servirait à rien d'accroître le soutien aux personnes et aux entreprises touchées par la récession si, d'un autre côté, des compressions étaient appliquées aux programmes sociaux et aux services publics.

Le 27 octobre dernier, le ministre des Finances du Québec a présenté une mise à jour sur la situation économique et financière du Québec. Le déficit s'annonce plus important que celui anticipé lors du dernier budget. Mais, comme nous le verrons dans la suite de ce document, la situation demeure sous contrôle. Il n'y a pas de catastrophe en vue. Le gouvernement a aussi profité de cette occasion pour déposer un document d'appui aux consultations prébudgétaires qu'il souhaite les plus larges possible.

### ***Une consultation mal engagée***

Le gouvernement invite les citoyennes et les citoyens à se prononcer sur « les moyens à mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014, mais également sur les grandes orientations économiques que doit privilégier le Québec, en sortie de récession, pour développer l'immense potentiel de son économie et ainsi créer la richesse nécessaire au maintien de la qualité des

---

<sup>1</sup> Pour les années 2009 et 2010, on parle d'injections de liquidités additionnelles de 15,5 milliards de dollars par le gouvernement québécois et de 74,2 milliards de dollars par le gouvernement fédéral. Ces sommes représentent 5 % du PIB québécois et 4,8 % du PIB canadien.

services publics, sur la base des valeurs qui sont chères à l'ensemble des Québécois »<sup>2</sup>.

Or, on ne peut qu'émettre de sérieux doutes et exprimer des craintes sur l'engagement réel du gouvernement envers la protection des services publics. En effet, celui-ci persiste et signe. Il maintient le cap sur les mesures contenues dans le *Plan du retour à l'équilibre budgétaire* qui accompagnait le dernier budget. Il compte toujours ramener le taux de croissance des dépenses de programmes à 3,2 %, alors que nous savons très bien que cela signifie des coupes colossales. De plus, si le document de consultation<sup>3</sup> ne propose aucun scénario précis pour récupérer les milliards manquants, le gouvernement indique toutefois où il loge. Outre l'expression claire de sa volonté d'obtenir une plus grande contribution des utilisateurs de services publics, il salue les rapports Clair, Ménard et Castonguay dans le domaine de la santé, les travaux du Mouvement Desjardins et de l'économiste Pierre Fortin sur l'utilisation de la rente hydroélectrique, les recommandations des rapports Bédard et Ménard sur l'éducation et les propositions du rapport Montmarquette sur la tarification.

La CSN a toujours affirmé que nous ne laisserions pas le gouvernement nous enfermer dans une trajectoire de sortie de crise qui ne laisserait comme option que des mesures visant à réduire davantage la taille de l'État, à comprimer les services publics, et à introduire des tarifications tous azimuts.

Nous pouvons être d'accord sur un point avec le ministre des Finances : le Québec aura effectivement des choix difficiles à faire au cours des prochaines années, et ces choix doivent se faire sur la place publique et en toute transparence. Toutefois, il faut aller plus loin. S'il est vrai que nous devons définir collectivement les moyens d'augmenter les revenus et de redresser les finances publiques, le débat ne peut se résumer à un exercice comptable. Il doit porter sur les objectifs fondamentaux que la société québécoise souhaite poursuivre et puis sur les moyens de les atteindre. C'est d'ailleurs dans cette perspective que nous avons convenu, lors de la réunion du conseil confédéral de septembre dernier, d'accélérer nos travaux de réflexion sur les finances publiques, la tarification et la fiscalité et que cette question devienne l'une de nos grandes priorités pour 2009-2010.

---

<sup>2</sup> Ministère des Finances, « Mise à jour économique et financière. L'avenir : des finances publiques saines pour protéger nos valeurs », Communiqué de presse n° 3, 27 octobre 2009.

<sup>3</sup> Ministère des Finances, *Des finances publiques saines pour protéger nos valeurs. Le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014*. Consultations prébudgétaires. Budget 2010-2011, octobre 2009.

***Donner à l'État les moyens de répondre aux besoins et aux objectifs fixés par la société***

Une réflexion sur les finances publiques est indissociable de notre vision du rôle de l'État. À la CSN, nous croyons qu'un État moderne doit se déployer sur plusieurs fronts. La santé, l'éducation, mais aussi l'emploi et les lois du travail, le développement local et régional, le développement durable, la lutte aux inégalités et aux exclusions, la protection du revenu, les mesures de soutien à la famille, la formation professionnelle, l'environnement, le transport en commun, l'immigration, la culture, etc., sont autant de domaines où l'intervention publique est nécessaire.

Les services publics et les programmes sociaux sont des piliers essentiels de nos sociétés. Ils assurent une redistribution de la richesse et une meilleure égalité des chances. L'accessibilité à une éducation, à des services de santé et à des services sociaux de qualité, à un logement, à des emplois et à un revenu qui permettent de vivre décemment, à une protection du revenu en cas de maladie ou d'accident, à des services de garde de qualité, voici autant d'éléments qui ont des incidences considérables sur les perspectives d'avenir des personnes.

La CSN s'est toujours opposée au désengagement de l'État. L'expérience de plusieurs pays est là pour le prouver; un tel désengagement ne peut que conduire à plus de pauvreté et d'inégalités ainsi qu'à l'aggravation des disparités entre les régions, à l'effritement social et à l'exclusion. L'État doit avoir les moyens de jouer son rôle pour défendre et promouvoir l'intérêt général.

Nous allons défendre cette vision avec conviction. Nous savons très bien que le débat qui s'engage sera aussi l'occasion pour les partisans du retrait de l'État de revenir à la charge. Ils chercheront à orienter les solutions vers une réduction de la capacité d'intervention de l'État et à transférer une part importante du financement des services publics et des programmes sociaux vers les individus. Mais nous devons aussi être conséquents. Tout en étant conscients que notre capacité fiscale n'est pas illimitée, nous devons trouver des options qui permettront d'assurer au gouvernement les moyens de nos ambitions collectives.



## **1. La fiscalité au Québec : remarques préliminaires**

*En ce monde rien n'est certain, à part la mort et les impôts.  
Benjamin Franklin, inventeur et homme politique américain*

- ❖ Peu de gens critiquent la légitimité des contributions fiscales<sup>4</sup>. Le débat porte davantage sur le niveau exigé. À cet égard, signalons que le gouvernement libéral de Jean Charest a mis beaucoup d'emphase sur le niveau de la fiscalité au Québec, affirmant de façon incessante que les Québécoises et les Québécois sont parmi les plus taxés en Amérique. La diminution de l'impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises a d'ailleurs été, et reste de toute évidence, l'une de ses grandes priorités. Pour les libéraux, la réduction de l'écart avec les autres provinces et l'atteinte du niveau de la moyenne canadienne sont devenues de véritables obsessions.
- ❖ À mi-chemin de leur troisième mandat, ils ont réalisé une bonne partie de leur objectif. L'écart des contributions fiscales du Québec par rapport à la moyenne canadienne a été réduit de moitié entre 2003 et 2008<sup>5</sup>.
- ❖ Cette stratégie a toutefois eu un prix élevé. Elle a considérablement fragilisé les finances publiques et accentué la pression sur les services publics et les programmes sociaux. De plus, le gouvernement a fait preuve de mauvaise foi en occultant le fait que les contributions fiscales plus élevées des Québécoises et des Québécois ont pour contrepartie une gamme de services publics et de programmes sociaux supérieure à ce qu'on trouve ailleurs au Canada (services de garde, congés parentaux, frais de scolarité accessibles, assurance médicaments, etc.).
- ❖ Le gouvernement a aussi fortement exagéré en présentant le niveau des prélèvements fiscaux comme un handicap. Malgré une fiscalité globalement plus lourde au Québec que dans le reste du Canada ou aux États-Unis, une étude de la CSN s'appuyant sur des données de 2003 de la firme Runzheimer a montré que le coût de la vie global des ménages québécois était systématiquement inférieur à celui des ménages canadiens-anglais et américains, notamment en raison du coût moindre des services de santé, d'éducation postsecondaire, des services de garde d'enfants, de transport en commun,

---

<sup>4</sup> On utilise ici le terme « contribution fiscale » de préférence à l'expression consacrée qu'est le fardeau fiscal. Le terme « contribution » fait davantage ressortir l'aspect social et solidaire des impôts et taxes. Les contributions fiscales se déclinent évidemment sous plusieurs formes : impôts sur le revenu des particuliers et des entreprises, taxes à la consommation et cotisations sociales (RRQ, CSST, assurance emploi, etc.). Les tarifs sont de facture différente puisqu'ils ne vont pas, pour la plupart, directement dans les coffres de l'État bien qu'ils servent à financer, en tout ou en partie, plusieurs biens et services assumés aussi par l'État (ex. frais pour les services de garde, frais de scolarité, etc.). L'électricité est un cas à part, et nous y reviendrons.

<sup>5</sup> L'écart est passé de 2,1 milliards de dollars en 2003 à 1,1 milliard de dollars en 2008. Voir Ministère des Finances, *Le revenu des Québécois : les progrès accomplis*, Budget 2009-2010, Québec, 2009.

etc.<sup>6</sup> Puisque les impôts ont encore diminué au Québec depuis le moment où l'étude de la CSN a été réalisée, on peut penser que le coût global de la vie au Québec est toujours plus faible qu'ailleurs.

### **Les impôts, ça donne quoi?**

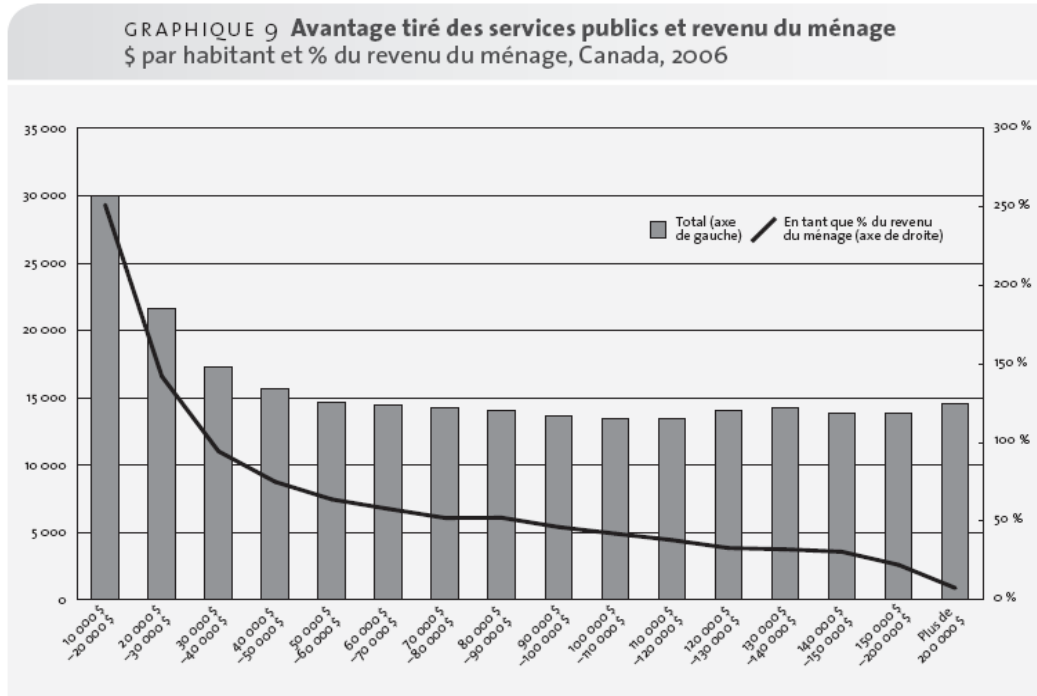
- ❖ Évidemment, il n'est pas rare que les gens se questionnent sur l'utilité de leurs impôts et taxes. Une étude réalisée pour le Canada par le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) a justement mis en relief les avantages que nous tirons des services publics financés par les impôts.
- ❖ À l'aide de différentes banques de données de Statistique Canada et d'un programme de simulation élaboré par le même organisme, les auteurs de l'étude ont évalué combien les contribuables retirent, en termes pécuniaires, des services publics, et ce, par type de famille et par tranche de revenu.
- ❖ Il ressort de l'étude que l'avantage moyen par habitant tiré des services publics au Canada pour l'année 2006 est de 16 527 \$ dont 56 % provient des services de santé, d'éducation et des paiements de transferts aux particuliers (aide sociale, assurance emploi, indemnités pour accident de travail, prestations de régime de pension, RRQ, etc.).
- ❖ Le bénéfice que l'on peut retirer des services publics varie selon certaines caractéristiques. Ainsi, une famille avec enfants tirera une proportion plus élevée de l'avantage provenant de l'éducation; quant aux personnes âgées, l'avantage viendra plutôt des paiements de transferts et des soins de santé.

**TABLEAU A Moyenne et répartition de l'avantage tiré des services publics selon le type de famille**

	% de la population	Avantage par habitant	% Éducation	% Santé	% Transferts	% Autres
Total	100 %	16 527	16 %	19 %	21 %	44 %
Couple ayant seulement des enfants plus âgés	11 %	14 758	17 %	23 %	7 %	53 %
Famille ayant des enfants	41 %	13 332	29 %	15 %	13 %	43 %
Parent seul ayant des enfants	6 %	20 416	28 %	12 %	24 %	37 %
Couple non âgé : pas d'enfants	15 %	15 407	8 %	25 %	10 %	57 %
Autre	2 %	16 740	17 %	17 %	28 %	38 %
Couple âgé	12 %	21 199	1 %	21 %	43 %	34 %
Personne âgée seule	4 %	25 386	0 %	22 %	50 %	28 %
Personne seule non âgée	10 %	21 929	10 %	24 %	9 %	57 %

<sup>6</sup> Analyse du coût de la vie des ménages : comparaison entre Montréal et d'autres villes nord-américaines, Confédération des syndicats nationaux (CSN), 10 janvier 2005.

- ❖ L'avantage que les Canadiennes et les Canadiens à revenu moyen tirent des services publics représente une proportion importante des ressources totales dont ils disposent. Même pour les ménages dont le revenu se situe entre 80 000 \$ et 90 000 \$, l'avantage équivaut à la moitié du revenu privé du ménage.



- ❖ Cela dit, il est légitime de se demander si le niveau de la fiscalité au Québec est trop élevé et s'il nuit à ses performances économiques et sociales. Pour répondre à cette question, nous verrons plus loin que les comparaisons internationales sont riches d'enseignement.

## 2. Portrait des finances publiques

### 2.1 La situation budgétaire

#### *Les revenus du gouvernement : des revenus à la baisse pour 2009-2010*

- ❖ Selon la dernière mise à jour du gouvernement, les revenus budgétaires pour l'année 2008-2009 s'élèvent à 62,916 milliards \$, une augmentation de 437 millions, par rapport aux prévisions (une diminution de 0,3 % au lieu de 1,0 % par rapport à l'année 2007-2008). Cette croissance des revenus est principalement attribuable à la hausse des revenus d'Hydro-Québec. Les revenus budgétaires sont composés des revenus autonomes (69,7 %), des revenus des entreprises du gouvernement (8 %) et des transferts fédéraux (22,3 %).

- ❖ Les revenus autonomes les plus importants sont les impôts des particuliers (40,9 %), suivis des taxes à la consommation (30,6 %), des contributions au Fonds des services de santé (12,8 %) et de l'impôt des sociétés (9,5 %).
- ❖ Les particuliers contribuent donc à l'essentiel des revenus autonomes du gouvernement, et ce, à plus de 70 %, alors que les entreprises assument un peu plus de 20 %.
- ❖ Les revenus du gouvernement provenant d'entreprises étatiques sont composés principalement des revenus d'Hydro-Québec (56 %), de Loto-Québec (27 %) et de la SAQ (16 %). Pour les années 2009-2010 et 2010-2011, le plan budgétaire prévoit, à ce chapitre, des baisses de 27 millions \$ et 300 millions \$ respectivement. La baisse prévue de 300 millions est attribuable à une diminution de revenu d'Hydro-Québec découlant des perspectives moins bonnes du prix de vente à l'exportation, de la baisse du prix de l'aluminium et de la hausse du dollar canadien.
- ❖ Après avoir enregistré une baisse de revenu de l'ordre de 0,3 % en 2008-2009, le gouvernement prévoit une diminution de ses revenus de 1,4 % pour l'année 2009-2010 et une hausse de 2,5 % pour l'année 2010-2011. De 2003-2004 à 2009-2010, la croissance moyenne des revenus budgétaires était plutôt de 3,4 %.

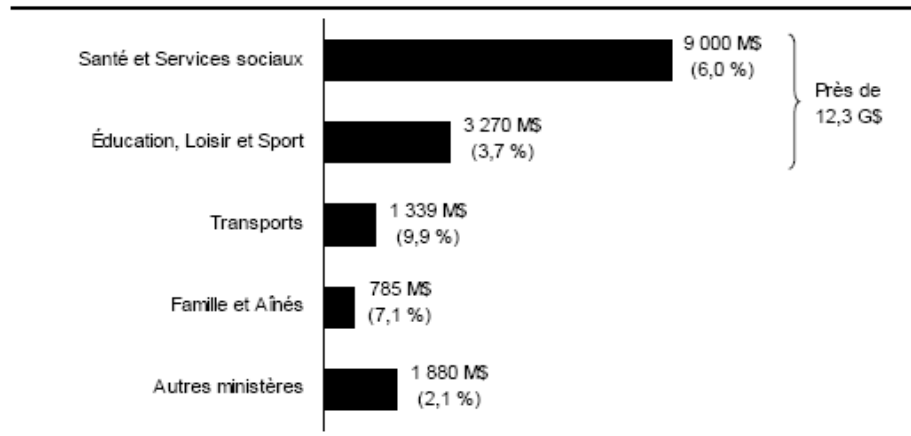
***Les dépenses budgétaires : un plan budgétaire irréaliste***

- ❖ Les dépenses budgétaires pour l'année 2008-2009 ont été révisées à la hausse et atteindront désormais 65 milliards de dollars; une hausse de 1,065 milliard de dollars, attribuable à une augmentation liée aux dépenses de programmes (1,150 milliard \$) combinée à une diminution du service de la dette (85 millions \$), ce qui porte la croissance des dépenses de programmes à 6,8 % par rapport à l'année 2007-2008.
- ❖ Projeter un taux de croissance de 3,2 % des dépenses de programmes pour l'année 2010-2011 n'est pas réaliste. Sachant que le taux moyen des dépenses de programmes au Québec a été de 4,6 % depuis 2003-2004 (comparativement à 7,6 % en moyenne pour les autres provinces canadiennes), dont des croissances moyennes de 6 % et 3,7 % respectivement dans les secteurs de la santé et de l'éducation, il est évident que ces prévisions ne peuvent tenir la route sans être accompagnées de coupes draconiennes dans plusieurs missions de l'État.
- ❖ Dans le budget 2009-2010, les dépenses des secteurs de la santé et celles de l'éducation, qui représentent 69 % des dépenses de programmes, ont cru de 5,7 % et 3,5 % respectivement. L'augmentation de 5,7 % dans le secteur de la santé couvre les coûts de système, soit la croissance du coût des médicaments et l'indexation des paramètres salariaux, l'ajout de médecins et les nouveaux groupes de médecine familiale. Comment alors, une augmentation

de 3,2 % pour l'ensemble des dépenses programmes peut-elle, à la fois, répondre aux besoins dans les secteurs de la santé et de l'éducation et à ceux des autres missions de l'État?

- ❖ À titre d'illustration, la diminution des dépenses de programmes prévue pour l'année 2010-2011 implique un manque à gagner de l'ordre de 869 millions de dollars, soit l'équivalent des budgets alloués aux ministères de la « Culture, des Communications et de la Condition féminine » (668 millions) et du ministère du « Développement durable, de l'Environnement et des Parcs » (211 millions) combinés ou encore la presque totalité du budget alloué au ministère du « Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (915 millions).

Augmentation des dépenses de programmes  
de 2003-2004 à 2009-2010  
(en dollars et croissance annuelle moyenne en pourcentage)



Note : Prévisions pour 2009-2010.

## 2.2 État de la situation sur le déficit budgétaire et la dette publique

### Solde budgétaire (déficit ou surplus budgétaire)

- ❖ En 2008-2009 le déficit budgétaire, tel que mesuré par les comptes publics, devient négatif ; il est de 1,258 milliard de dollars. Mais le gouvernement a tout de même réalisé un déficit zéro, au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, en puisant dans la réserve de stabilisation (réserve constituée par les surplus budgétaires des années 2006-2007 et 2007-2008).
- ❖ À compter de 2009-2010, toutes les mesures de solde budgétaire disponibles montrent des déficits non négligeables, cela malgré les mesures de redressement qui entrent en action en 2010-2011. On observe donc une tendance à la hausse du déficit budgétaire lors de la période récente.
- ❖ Toutefois, puisque le Québec a mieux résisté à la récession que plusieurs autres régions, le ratio déficit budgétaire/PIB du Québec de 1,6 %, sera l'un

des plus faibles des pays développés. En comparaison, ce ratio sera de 3,7 % au Canada, de 4,4 % en Ontario, de 8,2 % en France, de 9,9 % aux États-Unis et de 12,8 % en Angleterre.

- ❖ Le débat public se fera, d'abord et avant tout, sur les moyens à prendre pour éliminer le déficit budgétaire ciblé par le gouvernement, à savoir le déficit aux fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire. C'est cette mesure spécifique du déficit que le *Plan de retour à l'équilibre budgétaire* prend pour cible. Le tableau ci-dessous montre les grandes lignes de ce plan.

**Plan de retour à l'équilibre budgétaire du budget 2009**

(en millions de dollars)

	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AVEC LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES À 4,6 %</b>	<b>- 4 695</b>	<b>- 6 609</b>	<b>- 8 611</b>	<b>- 10 172</b>	<b>- 11 284</b>
Efforts pour ramener la croissance des dépenses à 3,2 %	--	869	1 806	2 814	3 898
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AVEC MAINTIEN DE LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES À 3,2 %</b>	<b>--</b>	<b>- 5 740</b>	<b>- 6 805</b>	<b>- 7 358</b>	<b>- 7 386</b>
<b>Efforts aux revenus</b>					
Mesures annoncées au budget 2009-2010	--	615	1 590	1 950	2 360
Mesures additionnelles à déterminer	--	450	2 576	4 140	5 114
<b>Total des efforts aux revenus</b>	<b>--</b>	<b>1 065</b>	<b>4 166</b>	<b>6 090</b>	<b>7 474</b>
<b>Total des efforts aux dépenses et aux revenus</b>	<b>--</b>	<b>1 934</b>	<b>5 972</b>	<b>8 904</b>	<b>11 372</b>
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE – AUTOMNE 2009</b>	<b>- 4 695</b>	<b>- 4 675</b>	<b>- 2 639</b>	<b>- 1 268</b>	<b>88</b>

- ❖ Selon le gouvernement, avec une croissance des dépenses de programmes de 4,6 % et en l'absence des mesures additionnelles introduites par le *Plan de retour à l'équilibre budgétaire*, le déficit budgétaire passerait de 4,7 milliards de dollars en 2009-2010 à 11,3 milliards en 2013-2014. Le gouvernement soutient que la reprise économique sera moins forte que par le passé, et que, conséquemment, le taux de croissance des dépenses de programmes observé lors des dernières années est insoutenable, d'où la croissance des programmes limitée à 3,2 % par le gouvernement.
- ❖ Selon le scénario gouvernemental, tout se passe comme si les déficits budgétaires enregistrés à compter de 2009-2010 ne comportaient aucune composante conjoncturelle et qu'ils étaient strictement structurels. Pourtant, le document de consultation prébudgétaire montre clairement qu'une part non négligeable des déficits prévus pour 2009-2010 et 2010-2011 est imputable à la réduction des revenus découlant de la récession. Selon les projections, le ralentissement économique aura réduit les revenus budgétaires de 2,853 milliards de dollars en 2009-2010 et de 2,735 milliards de dollars en 2010-2011. Normalement, le retour de la croissance économique devrait permettre au gouvernement de récupérer les 2,8 milliards de dollars en revenus annuels qu'il a perdus sur les assiettes fiscales actuelles lors de la récession.

- ❖ En prenant en compte la composante conjoncturelle du déficit budgétaire avant les nouvelles mesures, on estime le déficit structurel de 2009-2010 à 1,842 G\$ et le déficit structurel de 2010-2011 à 3,874 G\$. La portion conjoncturelle des déficits représente respectivement 60,8 % et 41,4 % des déficits budgétaires, avant les nouvelles mesures en 2009-2010 et 2010-2011. À court terme, il y a donc croissance de la portion structurelle du déficit budgétaire.
- ❖ Un cadre financier qui maintiendrait la croissance des dépenses de programmes à 4,6 %<sup>7</sup>, tout en prenant en compte les nouvelles mesures prévues par le gouvernement, ferait augmenter les déficits budgétaires actuellement prévus de 869 millions de dollars en 2010-2011, de 1,806 milliard en 2011-2012 et de 2,814 milliards en 2012-2013. Cet objectif de dépenses de programmes implique donc d'aller chercher 5,489 milliards de dollars de revenus de plus sur trois ans, au-delà de ce que rapporteront les nouvelles mesures déjà planifiées par le gouvernement.

### ***Dette publique***

- ❖ L'ensemble des dettes garanties par l'État québécois représentait 208,4 milliards de dollars en 2008-2009. À 151,4 milliards de dollars, la dette du gouvernement ou dette brute était la composante la plus importante de l'ensemble des dettes garanties par le gouvernement. Lorsqu'on déduit les actifs financiers du gouvernement de la dette brute, on obtient la dette nette, qui se situe à 129 milliards de dollars. Pour les fins de nos analyses, nous utiliserons le concept de dette nette, qui permet des comparaisons avec d'autres provinces et d'autres pays.
- ❖ En 1998-1999, la dette nette du gouvernement du Québec représentait 45,3 % du PIB. À la suite de l'adoption de la loi antidéficit, mais surtout en raison d'une croissance économique appréciable, le fardeau de la dette nette a diminué à 38,6 % en 2005-2006. L'intégration des passifs des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux a fait passer le fardeau de la dette nette à 44,2 % en 2006-2007. Certains s'inquiètent que le ratio dette nette/PIB soit revenu à 45,2 % en 2009-2010, soit le même niveau qu'en 1998-1999, selon eux. Cependant, le ratio de 2009-2010 équivaut en fait à un ratio d'environ 40 %, lorsqu'on exclut les réseaux. Cela signifie donc que le gouvernement du Québec a une dette nette ayant le même poids relatif dans l'économie que celle de 2001-2002. Ce n'est donc pas la catastrophe.
- ❖ Il est toutefois vrai que le budget 2009 montre que la dette nette connaîtra une bonne croissance de 2008-2009 à 2010-2011 : le ratio dette nette/PIB passera de 42,5 % à 46,2 %, ce qui signifie une augmentation de la dette nette de 16,5 milliards de dollars en deux ans. Ajoutons que la mise à jour éco-

---

<sup>7</sup> Une telle croissance des dépenses de programmes pourrait accommoder une croissance de la rémunération de 4,85 %.

nomique et financière du 27 octobre dernier accentue cette tendance à la hausse de la dette publique.

- ❖ Le Québec, avec un ratio dette/PIB de 42 % en 2008-2009, est la province la plus endettée des juridictions au Canada (provinces, territoires et gouvernement central compris). Le ratio dette nette/PIB du gouvernement fédéral est de 32,2 %. Les provinces les plus endettées, après le Québec, sont la Nouvelle-Écosse (36,1 %), Terre-Neuve (31,9 %), l'Île-du-Prince-Édouard (29,8 %), le Nouveau-Brunswick (26,8 %) et l'Ontario (25,4 %, un ratio qui passera à 29,8 % en 2009-2010). Les provinces de l'Ouest sont peu ou pas endettées : Saskatchewan (6,1 %), Colombie-Britannique (13,9 %), et Alberta (-8,8 %, ce qui représente un actif). Dans le contexte canadien, le Québec apparaît donc comme une juridiction fiscale où l'endettement est important.
- ❖ Afin de comparer la situation financière du Québec avec celle d'autres pays, il est possible d'estimer la dette nette du Québec pour qu'elle soit compatible avec les données de l'OCDE. Sur la base de ces données, la dette nette du Québec représentait 37,6 % du PIB en 2007 (cette valeur était de 44 % en 2002)<sup>8</sup>. Le ratio dette nette/PIB du Québec était donc quelque peu inférieur au ratio de 39,1 % observé pour le total de la zone de l'OCDE, et passablement inférieur au ratio de 43,6 % de la zone euro. Parmi les autres pays du G7, l'Allemagne, l'Italie et le Japon ont un ratio supérieur à celui du Québec, tandis que la France et le Royaume-Uni ont respectivement des ratios légèrement inférieurs et beaucoup plus faibles. D'ailleurs, on constate que le Canada, avec un ratio dette nette/PIB nominal de 23,5 %, a le ratio le plus faible des pays du G7 (pour plus de détails, voir le tableau suivant).
- ❖ Ajoutons que les données de l'OCDE indiquent que l'écart entre le Canada et les autres pays croîtra de 2007 à 2010 : le ratio dette nette/PIB augmente de 9,1 points de pourcentage sur cet horizon au Canada, alors qu'il augmente de 26,3 points aux États-Unis, de 32,2 points au Royaume-Uni, de 26,2 points au Japon, de 23 points en France, de 15 points en Italie et de 13,9 en Allemagne. Ainsi, la position relative du Canada s'améliore par rapport aux autres pays, et en tant que province canadienne, le Québec bénéficie d'une croissance plus faible de l'endettement net du Canada.

---

<sup>8</sup> Les données de l'OCDE prennent en compte toutes les administrations publiques présentes sur un territoire : fédérale, provinciale et locale.

**Annexe : Tableau 33. Engagements financiers nets des administrations publiques**  
En pourcentage du PIB nominal

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Australie	11,2	15,7	21,3	25,7	26,3	20,9	21,1	16,0	14,9	8,8	6,3	4,4	2,6	0,6	-0,9	-4,5	-6,6	-7,4	-5,3	-0,1
Autriche	28,7	29,6	33,4	35,2	38,8	40,3	36,6	36,8	35,8	34,8	35,6	37,1	36,1	37,9	37,6	33,2	30,7	32,5	37,7	43,5
Belgique <sup>1</sup>	108,0	113,1	115,0	114,4	114,5	115,5	110,9	107,5	102,9	97,3	94,8	93,1	90,3	83,9	81,9	76,9	72,9	73,6	80,5	86,4
Canada	50,5	59,1	64,2	67,9	70,7	70,0	64,7	60,8	55,8	46,2	44,3	42,6	38,7	35,2	30,6	26,5	23,5	21,7	27,3	32,6
République tchèque	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	-15,9	-7,2	-9,4	-10,7	-9,9	-8,4	-6,6	-2,1	2,9
Danemark	25,7	28,1	31,1	31,5	36,0	36,2	33,8	36,3	30,6	25,7	21,9	20,4	17,7	12,1	8,6	1,7	-4,1	-4,7	-2,4	1,8
Finlande <sup>2</sup>	-33,5	-24,6	-15,9	-16,3	-4,0	-6,7	-7,5	-14,5	-50,1	-31,1	-31,6	-31,5	-39,6	-45,9	-57,8	-67,2	-71,2	-50,3	-51,1	-47,1
France	18,4	20,0	26,8	29,7	37,5	41,8	42,3	40,6	33,5	35,1	36,7	41,8	44,2	45,3	43,2	37,2	34,0	41,9	49,5	57,0
Allemagne <sup>3</sup>	8,7	15,1	18,5	19,3	30,3	33,2	33,0	36,7	35,2	34,4	36,7	40,8	43,5	47,5	49,8	48,0	43,0	45,1	51,1	56,9
Grèce	..	..	..	..	81,0	81,5	76,8	72,6	70,2	88,7	92,9	94,7	87,8	87,7	84,4	76,7	69,8	72,7	78,7	83,5
Hongrie	-60,8	-48,7	-19,9	3,4	25,0	25,9	25,6	32,6	34,5	31,9	32,1	36,8	37,3	41,7	46,3	51,5	52,5	51,3	57,4	61,4
Islande	..	..	..	..	..	..	..	42,6	35,9	37,5	29,2	28,5	30,7	27,7	13,6	7,9	-0,8	20,6	30,9	37,3
Irlande	..	..	..	..	..	..	..	42,3	27,3	16,4	12,9	13,9	11,6	9,0	6,7	1,4	-0,2	11,1	23,8	38,0
Italie	86,2	93,2	100,5	104,5	99,0	104,5	104,7	107,1	100,7	95,7	95,8	95,7	92,7	92,5	93,7	90,6	87,1	89,7	97,8	102,1
Japon <sup>4</sup>	12,6	13,9	17,2	20,0	24,1	29,3	34,8	46,2	53,8	60,4	66,3	72,6	76,5	82,7	84,6	84,3	80,4	84,3	97,1	106,6
Corée	-14,7	-14,1	-14,8	-15,4	-16,7	-18,3	-20,7	-22,1	-23,0	-25,9	-28,7	-30,2	-28,3	-28,1	-31,9	-33,0	-35,8	-37,4	-35,1	-30,7
Luxembourg	..	..	..	..	-37,8	-41,0	-41,7	-46,8	-47,9	-50,7	-58,2	-55,6	-56,7	-52,1	-48,6	-44,7	-45,3	-47,5	-46,8	-41,6
Pays-Bas	35,1	41,0	45,5	44,6	54,1	52,8	49,7	48,2	36,7	34,9	33,0	34,8	36,2	37,6	35,0	31,4	27,8	25,4	30,8	37,7
Nouvelle-Zélande	..	..	..	44,4	38,0	32,8	30,2	28,1	25,8	23,7	21,4	17,1	11,1	4,9	-1,5	-8,3	-13,4	-15,9	-13,6	-8,4
Norvège	-37,5	-35,1	-32,0	-30,6	-36,1	-41,2	-48,6	-52,3	-57,8	-67,6	-85,3	-80,8	-95,3	-104,7	-122,7	-136,7	-142,6	-125,3	-136,7	-137,7
Pologne	..	..	..	..	-15,0	-5,7	0,3	6,3	13,4	15,5	18,5	22,1	22,7	20,8	23,5	22,3	16,8	20,2	26,0	33,1
Portugal	..	..	..	..	25,1	27,3	32,1	33,3	30,9	28,5	30,5	34,6	37,2	42,1	45,0	44,0	44,1	47,9	56,4	62,6
République slovaque	..	..	..	..	-30,7	-18,2	-12,1	-3,9	1,2	13,5	11,1	1,4	1,7	6,1	4,2	7,3	-0,6	-4,2	0,4	6,7
Espagne	33,3	35,2	43,5	46,4	51,6	55,5	54,2	53,7	47,7	44,2	41,5	40,3	36,8	34,6	30,2	24,0	18,9	22,9	32,8	42,6
Suède	-5,0	4,6	10,5	20,7	25,6	26,6	24,7	22,1	12,5	5,5	1,3	6,5	3,3	2,0	-2,8	-15,0	-19,7	-13,8	-11,1	-6,5
Suisse	..	..	..	..	..	..	..	..	12,6	11,4	10,9	15,7	15,9	17,7	16,7	13,6	11,6	10,1	11,8	14,3
Royaume-Uni	-1,4	6,7	17,4	19,7	26,3	27,9	30,6	32,6	29,0	26,8	23,2	23,7	23,9	25,8	27,2	27,8	28,8	33,6	47,5	61,0
États-Unis	48,9	52,4	54,9	54,4	53,8	52,0	49,0	45,2	40,6	36,0	35,3	37,9	41,2	42,8	43,2	42,3	43,0	48,2	59,0	69,3
Zone euro	36,3	36,9	40,6	42,9	46,4	51,6	53,1	53,3	50,2	47,3	47,6	49,5	50,5	51,0	50,9	47,7	43,6	44,7	51,5	57,9
Total de l'OCDE	32,7	35,6	39,3	40,6	41,5	43,0	42,8	42,7	40,3	37,6	37,5	39,5	41,4	42,7	42,7	40,9	39,1	42,2	51,1	59,5

Note : La mesure des engagements financiers nets n'est pas toujours comparable entre pays en raison de définition ou traitement différent des composantes de la dette (ou des actifs) de chaque pays.

Premièrement, le traitement des engagements des administrations publiques en ce qui concerne les fonds de retraite des fonctionnaires peut être différent (voir la note du tableau 32 de l'annexe).

Deuxièmement, un certain nombre d'éléments inclus dans les actifs des administrations publiques diffèrent selon les pays. Ainsi, les avoirs en actions sont exclus des actifs dans certains pays, tandis que les avoirs en devises étrangères, en or et en DTS, sont considérés comme des actifs aux États-Unis et au Royaume-Uni. Pour plus de détails voir les *Perspectives économiques de l'OCDE* :

Sources et méthodes (<http://www.oecd.org/eco/sources-and-methods/>).

1. Y compris la dette de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) depuis 2005.

2. À partir de 1995, les actions de sociétés immobilières ne sont plus classées dans les actifs financiers.

3. Y compris depuis 1995 les engagements financiers du Fonds de la dette héritée.

4. Y compris la dette des Chemins de fer et de l'Office national des forêts depuis 1998.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 85.

### 3. Ce que nous démontrent les comparaisons internationales

- ❖ Les comparaisons internationales sur la fiscalité portent principalement sur le ratio des recettes fiscales totales en pourcentage du PIB ainsi que sur la structure des recettes, c'est-à-dire le poids des différentes sources de revenu (impôts des particuliers, des entreprises, taxes à la consommation et cotisations sociales principalement).
- ❖ Les analyses suivantes s'appuient essentiellement sur les études produites par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Outre la production d'une série d'études sur la fiscalité, l'OCDE publie annuellement un document qui examine l'évolution des recettes fiscales des pays membres. Évidemment, comme il s'agit de comparaisons entre pays, on n'y trouve aucune donnée pour le Québec. Toutefois, il est possible de faire certaines estimations et ainsi les inclure dans les comparaisons.

### **Pas de modèle unique**

- ❖ Un constat clair ressort des travaux de l'OCDE : en matière de systèmes fiscaux, il n'y a pas de modèle unique. Il y a presque autant de variétés qu'il y a de pays. Des différences s'observent sur le poids des recettes fiscales dans le PIB et de la structure des prélèvements.
- ❖ Le tableau suivant regroupe les pays en trois catégories : niveaux fiscaux faible, moyen et élevé. De façon générale, les pays européens, notamment ceux de l'Europe des 15<sup>9</sup>, ont les niveaux de recettes fiscales les plus hauts avec un ratio recettes fiscales/PIB moyen de 39,8 % en 2006. Ils se démarquent considérablement des pays à faible fiscalité, comme les États-Unis (28 %), le Japon (27,9 %) et le Canada (33 %).
- ❖ Le Québec se situe dans une position intermédiaire avec un ratio de recettes fiscales sur le PIB de 38,2 % en 2006. Autrement dit, le poids des recettes fiscales du Québec est certes supérieur à celui des pays à faible fiscalité, mais largement sous celui des pays européens à fiscalité élevée.

**Recettes fiscales totales en pourcentage du PIB  
Comparaison avec certains pays de l'OCDE incluant le Québec, 2006**

<b>Niveau fiscal faible</b>	<b>Ratio imposition</b>
Corée	26,8 %
Japon	27,9 %
États-Unis	28,0 %
Suisse	29,6 %
Australie	30,6 %
Irlande	31,9 %
<b>Canada</b>	<b>33,3 %</b>
<b>Niveau fiscal moyen</b>	
Allemagne	35,6 %
Espagne	36,6 %
Nouvelle-Zélande	36,7 %
Royaume-Uni	37,1 %
<b>Québec</b>	<b>38,2 %</b>
Pays-Bas	39,3 %
<b>Niveau fiscal élevé</b>	
Autriche	41,7 %
Italie	42,1 %
Finlande	43,5 %
Norvège	43,9 %
France	44,2 %
Belgique	44,5 %
Suède	49,1 %
Danemark	49,1 %
<b>Moyenne G7</b>	<b>34,0 %</b>
<b>Moyenne OCDE</b>	<b>35,9 %</b>
<b>Moyenne OCDE Europe</b>	<b>38,0 %</b>
<b>Moyenne UE 15</b>	<b>39,8 %</b>

Source : OCDE, *Statistique des recettes publiques, 1965–2007*, Paris, 2008

<sup>9</sup> L'Europe des 15 (UE15) se compose de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la France, de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal, de l'Espagne, de la Suède et du Royaume-Uni.

### Des niveaux, mais aussi des structures fiscales variées

- ❖ Quant à la structure des recettes fiscales, c'est-à-dire le dosage des différentes sources de revenu, les situations sont aussi fortement contrastées.
- ❖ Plus de 90 % des recettes fiscales des pays de l'OCDE proviennent de trois sources : les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, les taxes sur les biens et services<sup>10</sup> et les cotisations sociales<sup>11</sup>. Cependant, la part de ces sources dans le total des recettes varie grandement selon les pays. Par exemple, les cotisations sociales ne représentent que 2,1 % des recettes fiscales au Danemark alors que ce ratio est de 14,8 % au Canada. Les États-Unis et le Japon utilisent très peu les taxes sur les produits et services qui comptent pour moins de 20 % de leurs recettes fiscales, alors que cette part atteint 30 % dans l'Europe des 15.
- ❖ Même à l'échelle européenne, les systèmes fiscaux nationaux montrent des différences notables. Alors que la part de l'impôt sur le revenu des personnes atteint 49,8 % au Danemark, cette proportion n'est que de 17,5 % en France, pays qui s'appuie davantage sur les cotisations sociales (37 %).

**Part des principales sources de revenus en pourcentage du total des recettes fiscales  
Certains pays de l'OCDE, 2006**

	Impôt sur le revenu des particuliers	Impôt sur les bénéfices des sociétés	Impôt sur la consommation	Cotisations de sécurité sociale	Autres <sup>1</sup>
<b>Niveau fiscal faible</b>					
Corée	15,2	14,3	31,6	21,0	17,9
Japon	18,5	17,0	16,5	36,6	11,4
États-Unis	36,5	11,8	14,0	23,8	13,9
Suisse	35,6	10,1	20,7	23,3	10,3
Australie	37,4	21,7	25,0	-	15,9
Irlande	27,8	12,0	34,9	13,5	11,8
<b>Canada</b>	<b>36,3</b>	<b>11,0</b>	<b>22,7</b>	<b>14,8</b>	<b>15,2</b>
<b>Niveau fiscal moyen</b>					
Allemagne	24,5	5,9	27,3	38,4	3,9
Espagne	18,9	11,5	25,3	33,3	11,0
Nouvelle-Zélande	40,7	15,8	30,5	-	13,0
Royaume-Uni	28,6	10,8	27,9	18,5	14,2
Pays-Bas	18,8	8,5	27,6	36,1	9,0
<b>Niveau fiscal élevé</b>					
Autriche	22,3	5,2	26,0	25,3	21,2
Italie	25,6	8,1	23,9	29,8	12,6
Finlande	30,3	7,7	30,3	27,9	3,8
Norvège	20,7	29,4	25,8	19,8	4,3
France	17,5	6,7	24,1	37,0	14,7
Belgique	29,3	8,3	23,9	30,5	8,0
Suède	31,9	7,5	25,3	25,5	9,8
Danemark	49,8	8,7	31,4	2,1	8,0
<b>Moyenne OCDE</b>	<b>24,8</b>	<b>10,7</b>	<b>29,8</b>	<b>25,3</b>	<b>9,4</b>
<b>Moyenne UE 15</b>	<b>25,1</b>	<b>8,8</b>	<b>28,5</b>	<b>28,1</b>	<b>9,5</b>

Parmi les autres sources de revenus, on retrouve principalement l'impôt sur le patrimoine et les taxes sur certains produits spécifiques (qui sont une sous-catégorie avec les taxes à la consommation des impôts sur les biens et services).  
Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques, 1965-2007*, Paris, 2008.

<sup>10</sup> Les taxes sur les biens et services regroupent un ensemble d'instruments. Au Québec, on peut y inclure la TVQ et les taxes spécifiques sur certains produits comme le tabac et l'alcool.

<sup>11</sup> Les cotisations sociales incluent les contributions des employeurs et des employé-es à des protections sociales comme la RRQ, la CSST, l'assurance emploi, etc.

- ❖ Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a modifié le dosage de ses différentes sources de revenu. La part des impôts des particuliers a diminué, alors que celle des taxes à la consommation a augmenté. Malgré ces changements, le Québec utilise toujours moins les taxes sur les biens et services et davantage l'impôt sur le revenu que l'ensemble des pays européens. En ce sens, la structure fiscale québécoise demeure plus près de celle des États-Unis<sup>12</sup>.

***Tendances de long terme et évolutions récentes :  
vers plus de convergence?***

- ❖ La grande variété des systèmes fiscaux, tant au sein des pays de l'OCDE qu'à l'échelle européenne, permet de mettre un bémol à la thèse voulant que l'intégration économique impose les mêmes choix fiscaux.
- ❖ Cependant, des pressions vers plus de convergence existent, accentuées par la concurrence fiscale que se livrent les pays pour attirer les investissements. Plusieurs analystes et groupes sociaux, dont la Confédération syndicale internationale (CSI), s'inquiètent à juste titre de cette concurrence qui conduit, le plus souvent, à la réduction de la contribution fiscale. Ils militent pour que les gouvernements misent plutôt sur la coopération fiscale.
- ❖ En plus des pressions de la concurrence fiscale, il y a plusieurs organismes influents, comme l'OCDE, qui recommandent aux gouvernements de réduire leurs charges fiscales et de déplacer la fiscalité des revenus vers la consommation. Ces recommandations s'appuient sur des théories et modèles économiques qui évaluent l'impact des différentes sources de recettes fiscales sur l'allocation des ressources. Selon ces modèles, l'impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises serait le plus dommageable. Il réduirait l'offre de travail, l'épargne et l'investissement. Toutefois, plusieurs études empiriques ont fortement nuancé cette analyse. Ces études suggèrent, entre autres, que l'impact de l'impôt sur le revenu des particuliers, sur l'offre de travail et l'épargne serait moins important que prévu. Le débat est donc loin d'être clos du côté des économistes.
- ❖ Comme le montre le tableau suivant, au sein de la zone de l'OCDE, la progression constante du ratio des recettes fiscales sur le PIB, observée depuis les années 70 semble s'être stabilisée, voire, dans certains pays, carrément inversée.

---

<sup>12</sup> Voir L. Godbout et M. Arseneau, *Le dosage des impôts au sein de la structure fiscale québécoise. Le déplacement de la taxation des revenus vers la consommation*, Document de travail, Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques, Université de Sherbrooke, 2005.

Tableau A. Total des recettes fiscales en pourcentage du PIB

	1975	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007 provisoire
Canada	32.0	32.5	35.9	35.6	35.6	33.4	33.3	33.3
Mexique		17.0	17.3	16.7	18.5	19.9	20.6	20.5 <sup>3</sup>
États-Unis	25.6	25.6	27.3	27.9	29.9	27.3	28.0	28.3
Australie	25.8	28.3	28.5	28.8	31.1	30.8	30.6	n.d.
Japon	20.9	27.4	29.1	26.8	27.0	27.4	27.9	n.d.
Corée	15.1	16.4	18.9	19.4	23.6	25.5	26.8	28.7
Nouvelle-Zélande	28.5	31.1	37.4	36.6	33.6	37.5	36.7	36.0
Autriche	36.7	40.9	39.6	41.2	42.6	42.1	41.7	41.9
Belgique	39.5	44.4	42.0	43.6	44.9	44.8	44.5	44.4
République tchèque				37.5	35.3	37.5	36.9	36.4
Danemark <sup>1</sup>	38.4	46.1	46.5	48.8	49.4	50.7	49.1	48.9
Finlande	36.5	39.7	43.5	45.7	47.2	43.9	43.5	43.0
France <sup>1</sup>	35.4	42.8	42.0	42.9	44.4	43.9	44.2	43.6
Allemagne <sup>2</sup>	34.3	36.1	34.8	37.2	37.2	34.8	35.6	36.2
Grèce	19.4	25.5	26.2	28.9	34.1	31.3	31.3	n.d.
Hongrie				41.3	38.0	37.2	37.1	39.3
Islande	30.0	28.2	30.9	31.2	37.2	40.7	41.5	41.4
Irlande	28.7	34.6	33.1	32.5	31.7	30.6	31.9	32.2
Italie	25.4	33.6	37.8	40.1	42.3	40.9	42.1	43.3
Luxembourg	32.8	39.5	35.7	37.1	39.1	37.8	35.9	36.9
Pays-Bas <sup>4</sup>	40.7	42.4	42.9	41.5	39.7	38.8	39.3	38.0
Norvège	39.2	42.6	41.0	40.9	42.6	43.5	43.9	43.4
Pologne				36.2	31.6	32.9	33.5	n.d.
Portugal	19.7	25.2	27.7	31.7	34.1	34.7	35.7	36.6
République slovaque					33.8	31.8	29.8	29.8
Espagne <sup>1</sup>	18.4	27.6	32.5	32.1	34.2	35.8	36.6	37.2
Suède	41.2	47.3	52.2	47.5	51.8	49.5	49.1	48.2
Suisse	23.9	25.5	25.8	27.7	30.0	29.2	29.6	29.7
Turquie	11.9	11.5	14.9	16.8	24.2	24.3	24.5	23.7
Royaume-Uni	35.2	37.6	36.1	34.5	37.1	36.3	37.1	36.6
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE total	29.4	32.7	33.8	34.8	36.1	35.8	35.9	n.d.
OCDE Amérique	28.8	25.0	26.8	26.7	28.0	26.9	27.3	27.4
OCDE Pacifique	22.6	25.8	28.5	27.9	28.8	30.3	30.5	n.d.
OCDE Europe	30.9	35.3	36.1	37.1	38.4	38.0	38.0	n.d.
UE19	32.2	37.6	38.2	38.9	39.4	38.7	38.7	n.d.
UE15	32.2	37.6	38.2	39.0	40.6	39.7	39.8	n.d.

n.d. : signifie non disponible.

Note : Les pays de la zone UE15 sont : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède et Royaume-Uni.

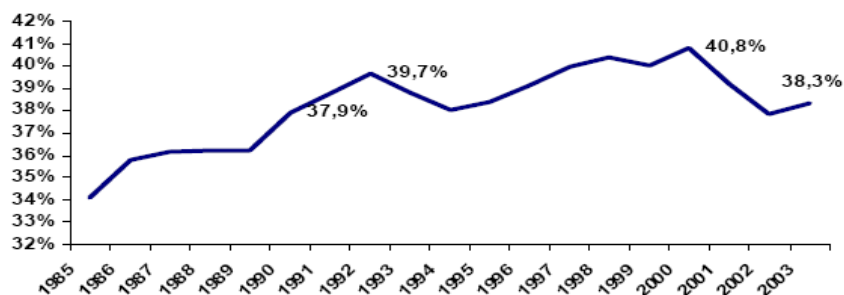
Les pays de la zone UE19 sont : les pays de la zone UE15 plus la République tchèque, la Hongrie, la Pologne et la République slovaque.

1. Le total des recettes fiscales a été diminué du montant du transfert en capital représentant les recettes non collectées.
2. Allemagne unifiée à partir de 1991. À partir de 2001, l'Allemagne a révisé le traitement de ses crédits d'impôt récupérables dans la déclaration des recettes fiscales pour être conforme aux principes directeurs de l'OCDE. L'impact de ce changement est décrit dans le tableau D de la partie I de ce rapport.
3. Estimation du Secrétariat, incluant les recettes escomptées collectées par les administrations d'État et locales.
4. Estimations du Secrétariat pour les années 2006 et 2007. La rubrique 6000 a été estimée pour les deux années et le montant des droits de douane pour l'année 2006.

- ❖ En fait, de nombreux pays ont entrepris des réformes fiscales et suivi les recommandations de l'OCDE. L'impôt sur le revenu des particuliers a été abaissé, notamment à l'avantage des plus hauts revenus, par la réduction des taux marginaux d'imposition. Parallèlement, les taxes à la consommation ont été relevées. De plus, dans plusieurs pays l'imposition des sociétés a été considérablement réduite.
- ❖ Cela dit, encore une fois, les divergences nationales sont nombreuses. Certains pays ont davantage travaillé à revoir le dosage de leurs recettes fiscales; d'autres ont visé essentiellement une réduction de la charge fiscale, et d'autres encore ont fait les deux.
- ❖ Comme le montre le tableau suivant, le Québec a été un bon élève. Il a suivi les recommandations de l'OCDE. D'une part, il a abaissé le niveau des recettes fiscales en diminuant l'impôt sur le revenu des particuliers et l'imposition des entreprises. D'autre part, selon les travaux de L. Godbout, le Québec a augmenté la part des taxes à la consommation dans sa structure fiscale.

---

**GRAPHIQUE 2 : Évolution du taux de pression fiscale au Québec**



Source : ISQ (2006).

- ❖ Selon plusieurs études, ces réformes ont provoqué une diminution de la progressivité des systèmes fiscaux dans plusieurs pays. Évidemment, cette dernière n'a pas complètement disparu. De façon générale, la fiscalité sur les hauts salarié-es demeure plus lourde. Cependant, l'OCDE admet que dans certains pays, et notamment au Canada, la baisse de l'impôt sur le revenu des particuliers a contribué à accentuer les écarts de revenu entre les riches et les pauvres au cours de la dernière décennie.
- ❖ Il est toutefois difficile de déterminer si la trajectoire à la baisse des recettes fiscales sera soutenable à long terme. Encore une fois, les évolutions sont fortement contrastées d'un pays à l'autre. Par contre, il y a tout lieu de croire que les pressions pour une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers comme celui des entreprises vont demeurer fortes; d'autant plus qu'elles sont soutenues par la pensée économique dominante.

### **Un effort accru envers les familles**

- ❖ Les politiques fiscales ne font pas que redistribuer les revenus des plus riches vers les plus pauvres. Elles agissent aussi sur la distribution des revenus entre les groupes. Au cours des dernières années, plusieurs pays ont mis en place des mesures fiscales et des programmes sociaux pour soutenir les familles.
- ❖ La contribution fiscale des personnes à faible revenu ainsi que des familles avec enfants est généralement inférieure au Québec par rapport aux pays de l'OCDE et même du G7. Le Québec est, en fait, l'une des sociétés les plus généreuses à l'égard du soutien aux familles. Il devance même des pays à tradition sociale-démocrate.

**Portion du revenu de travail prise par les impôts, les cotisations sociales en tenant compte des prestations et des frais de garde pour un couple avec deux enfants et un revenu familial équivalent à 167 % du salaire moyen**  
**Sélection de pays – 2007**

<b>Pays</b>	
Japon	28,3 %
France	30,8 %
États-Unis	34,4 %
Allemagne	40,0 %
Royaume-Uni	47,9 %
Suède	26,7 %
Finlande	28,6 %
Norvège	31,1 %
Danemark	40,8 %
<b>Québec</b>	<b>21,5 %</b>

Source : Godbout, L. et S. St-Cerny, *Le Québec, un paradis pour les familles? Regards sur la famille et la fiscalité*, PUL, 2008

### **Des divergences qui s'expliquent**

- ❖ La variété constatée dans le niveau des recettes et la structure des prélèvements relèvent de l'histoire, de la culture, des valeurs et des rapports de force propres à chaque société.
- ❖ Or, en eux-mêmes, le ratio des recettes fiscales sur le PIB et la structure des prélèvements nous indiquent peu de chose. Comparer la charge fiscale du Québec avec celle des autres provinces, des États-Unis ou des pays européens ne nous permet pas de conclure qu'elle est trop lourde ou insuffisante. Elle doit être analysée en lien avec les choix sociaux faits en matière de progressivité et de redistribution entre les groupes. Elle doit aussi être évaluée en fonction du niveau des dépenses publiques et du mode de financement de la protection sociale propres à chaque pays.

- ❖ Les pays qui s'en remettent essentiellement aux assurances privées (comme les États-Unis) pour assurer la protection et la sécurité du revenu de leurs citoyens ont évidemment des niveaux de recettes fiscales moins élevés. À l'inverse, les pays qui ont fait le choix de socialiser les besoins et de mutualiser les risques, comme plusieurs pays européens et, à certains égards, le Québec, ont nécessairement des niveaux de recettes fiscales supérieurs.
- ❖ Le plus bel exemple est certainement celui de la santé. Si l'on ajoutait aux recettes fiscales américaines l'ensemble des coûts de santé déboursés par le secteur privé (particuliers ou entreprises) pour de la protection en cas de maladie, il est clair que l'écart entre les pays avec des systèmes de santé universels serait beaucoup moins grand. En effet, comme il y a très peu de protection publique, les primes payées aux assurances privées sont considérables. Elles peuvent atteindre 7 000 \$ pour une personne seule, et 17 000 \$ pour une famille (2 adultes et 2 enfants)<sup>13</sup>.
- ❖ Il est donc possible d'établir un lien entre le niveau des recettes fiscales et celui des dépenses publiques à caractère social. Généralement, plus un pays a une fiscalité élevée, plus il consacre de ressources à des dépenses publiques dans le domaine social.
- ❖ En fait, les taxes, les impôts et les cotisations sociales sont le coût des biens et services publics, et de la protection sociale qu'une société choisit.

### ***Et des divergences qui comptent***

- ❖ Les études empiriques ne permettent pas de conclure que les pays qui ont des niveaux de fiscalité élevés ont des performances économiques moindres. Au contraire, plusieurs de ces pays, notamment les pays scandinaves, tirent très bien leur épingle du jeu. Ces pays sont d'ailleurs très bien cotés par le Forum économique mondial qui produit chaque année un palmarès des pays les plus compétitifs.
- ❖ Une étude récente du Centre canadien de politiques alternatives a comparé six pays à basse fiscalité (Japon, États-Unis, Canada, Australie, Irlande et Royaume-Uni) avec quatre pays nordiques où la fiscalité est élevée (Norvège, Finlande, Danemark et Suède)<sup>14</sup>. Les auteurs ont passé en revue plus de 50 indicateurs sociaux et économiques et ont conclu que sur 42 indicateurs, les pays nordiques affichaient de meilleurs résultats. Comme on pouvait s'y attendre leurs performances sont particulièrement enviables au plan social alors que les taux de pauvreté et d'inégalités y sont beaucoup plus faibles.

---

<sup>13</sup> Ces données ont été établies à partir d'une compilation effectuée par la firme Runzheimer International, à la demande de la CSN. Comme ces données datent de 2003, on peut supposer que les coûts d'assurance sont aujourd'hui encore plus élevés.

<sup>14</sup> Brooks N., T. Hwong, *The Social Benefits and Economic costs of taxation. A comparison of High and Low-tax Countries*, Canadian centre for Policy alternatives, Dec. 2006.

- ❖ Le tableau suivant démontre bien que des pays qui ont une fiscalité élevée et qui consacrent une part importante de leurs ressources en dépenses publiques peuvent être compétitifs, avoir de hauts taux d'emploi ainsi que de solides résultats au chapitre de la pauvreté et des inégalités de revenu.
- ❖ Cela ne veut pas dire que toutes les dépenses publiques ont les mêmes incidences et impacts sur la croissance et le développement. Mais, il est clair que des investissements publics dans la santé, l'éducation, la formation, les services à l'enfance, les infrastructures, la recherche et développement peuvent être rentables pour les sociétés.

**Recettes fiscales totales en pourcentage du PIB et autres indicateurs  
Certains pays de l'OCDE**

<b>Niveau fiscal faible</b>	Ratio imposition sur le PIB (2006)	Ratio dépenses sociales publiques sur le PIB (2005)	Taux d'emploi (2007) (15 à 64 ans)	Coefficient de Gini (2007)	Rang selon l'indice de pauvreté humain (PNUD)	Rang selon l'Indice de compétitivité Forum économique mondial
Corée	26,8 %	6,9 %	63,9 %	0,316	...	19
Japon	27,9 %	18,6 %	70,7 %	0,249	13	8
États-Unis	28,0 %	15,9 %	71,8 %	0,408	22	2
Suisse	29,6 %	20,3 %	78,6 %	0,337	7	1
Australie	30,6 %	17,1 %	72,9 %	0,352	14	15
Irlande	31,9 %	16,7 %	69,0 %	0,343	23	25
<b>Canada</b>	<b>33,3 %</b>	<b>16,5 %</b>	<b>73,6 %</b>	<b>0,326</b>	<b>12</b>	<b>9</b>
<b>Niveau fiscal moyen</b>						
Allemagne	35,6 %	26,7 %	69,0 %	0,283	6	7
Espagne	36,6 %	21,2 %	66,6 %	0,347	17	33
Nouvelle-Zélande	36,7 %	18,5 %	75,4 %	0,362	...	20
Royaume-Uni	37,1 %	21,3 %	72,3 %	0,360	21	13
Pays-Bas	39,3 %	20,9 %	74,1 %	0,309	3	10
<b>Niveau fiscal élevé</b>						
Autriche	41,7 %	27,2 %	71,4 %	0,291	9	17
Italie	42,1 %	25,0 %	58,7 %	0,360	25	48
Finlande	43,5 %	26,1 %	70,5 %	0,269	5	6
Norvège	43,9 %	21,6 %	77,5 %	0,258	2	14
France	44,2 %	26,1 %	64,0 %	0,327	8	16
Belgique	44,5 %	26,4 %	61,6 %	0,330	15	18
Suède	49,1 %	29,4 %	75,7 %	0,250	1	4
Danemark	49,1 %	26,9 %	77,3 %	0,247	4	5

Sources : OCDE, *Statistiques des recettes publiques 1965–2007*, Paris, 2008; Coefficient de Gini : Rapport mondial sur le développement humain, 2009; Forum économique mondial.

1. Le coefficient de Gini est une mesure de l'inégalité dans la distribution des revenus. C'est un nombre qui varie de 0 à 1, où 0 signifie une égalité parfaite (tout le monde a le même revenu) et 1 l'inégalité totale (une personne possède tout le revenu, les autres n'ont rien). On considère généralement qu'un pays où les inégalités de revenus sont faibles a un coefficient de Gini se situant entre 0,2 et 0,3.

#### 4. Les sources de financement : tendances et enjeux

##### 4.1 La contribution des particuliers

- ❖ En 2006 59,1 % des contribuables ont payé de l'impôt sur le revenu. Les autres contribuables (40,9 %) n'y étaient pas assujettis, compte tenu de la faiblesse de leur revenu ou des déductions fiscales. Cependant, il serait faux de prétendre que les contribuables qui n'ont pas eu à payer d'impôt ne contribuent pas aux revenus de l'État, car ils paient des taxes à la consommation.
- ❖ Les contribuables gagnant 100 000 \$ et plus représentent 3 % des contribuables, 17,7 % des revenus totaux déclarés et ils paient 29,2 % des impôts totaux. Ceux dont les revenus sont inférieurs à 20 000 \$ représentent 43 % des contribuables, 13,3 % des revenus totaux et ils paient 1,3 % des impôts totaux.
- ❖ Si on constate une certaine progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'année 2006, elle sera moins présente à compter de l'année 2008 en raison des réductions d'impôt survenues depuis cette date. Ainsi, en 2006, les personnes qui gagnaient 50 000 \$ et plus (19 % des contribuables) représentaient 49,2 % du total des revenus déclarés, et elles payaient 68,9 % de l'impôt sur le revenu. Le fardeau fiscal repose donc, essentiellement, sur une faible proportion de contribuables.

##### PARTICULIERS – 2006

Revenus	Nombre	Contribuables %	Revenu total %	Déductions totales %	Impôt à payer %
0 \$ à 19 999 \$	2 558	43,4 %	13,3 %	18,1 %	1,3 %
20 000 \$ à 29 999 \$	911	15,5 %	11,6 %	9,4 %	6,0 %
30 000 \$ à 49 999 \$	1 307	22,2 %	25,9 %	20,7 %	23,8 %
50 000 \$ à 99 999 \$	927	15,7 %	31,5 %	30,4 %	39,7 %
100 000 \$ et plus	188	3,2 %	17,7 %	21,4 %	29,2 %
<b>Total</b>	5 891	100 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

- ❖ La pression fiscale des particuliers peut sembler lourde, mais il faut faire la distinction entre le taux nominal et le taux effectif. Si le premier correspond au taux appliqué selon la tranche de revenu apparaissant dans les tables d'impôt, sans égard aux prestations reçues ou aux déductions offertes, le deuxième représente le taux réellement payé, une fois pris en compte tous ces éléments.

### Taux imposition Québec 2009

Particuliers	Taux nominal
0 \$ à 37 500 \$	16 %
37 501 \$ à 75 000 \$	20 %
75 000 \$ et plus	24 %

- ❖ Par exemple, pour une personne célibataire gagnant un salaire de 25 035 \$, le taux d'imposition nominal combiné (fédéral & provincial incluant les cotisations obligatoires) est de 20,6 %, alors que le taux effectif (tenant compte des prestations reçues seulement) se situe à 18,1 %. Pour une personne monoparentale avec deux enfants ayant aussi un salaire de 25 035 \$ le taux nominal est de 16,8 % alors que le taux effectif passe à 12,9 %. Pour un couple avec deux enfants, ayant un salaire combiné de 62 588 \$, le taux d'imposition nominal combiné serait de 24,8 %, alors que le taux effectif est de 18,7 %. Pour un revenu familial de 125 177 \$ avec deux enfants, le taux nominal serait de 38,2 %, alors que le taux effectif est de 31,4 %<sup>15</sup>.
- ❖ Les allègements fiscaux au bénéfice des particuliers ont été importants au Québec et ont eu des effets sur les taux effectifs d'imposition. Les données montrent clairement que ce sont les familles qui ont bénéficié le plus de ces baisses, et ce, peu importe le niveau de revenu (entre 11,3 % et 74,2 % de réduction du taux effectif). Soulignons cependant que les personnes célibataires ont aussi profité des baisses d'impôt de façon importante puisque leur taux effectif a diminué d'au moins 10 %<sup>16</sup>.
- ❖ Les dépenses fiscales totalisent 20,9 G\$ en 2008. Essentiellement 67,8 % sont liées à l'impôt sur le revenu des particuliers, 14,8 % aux impôts et aux taxes qui visent les entreprises, et 17,4 % aux taxes à la consommation.
- ❖ Les principales dépenses fiscales utilisées par les particuliers sont : la déductibilité des cotisations aux régimes de pension (2,639 G\$) et aux REER (2,541 G\$), le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (2,117 G\$), la non-imposition du gain en capital sur les résidences principales (1,274 G\$) les déductions pour les travailleuses et les travailleurs (579 millions \$), et l'exclusion partielle des gains en capital (512 M\$).

#### ***Des baisses d'impôt qui rapportent?***

- ❖ Pour la CSN, même si les mesures de soutien aux familles sont importantes et doivent se poursuivre, on constate que les allègements fiscaux imposés ont diminué considérablement les marges de manœuvre du gouvernement. Ce faisant, les services publics et les programmes de protection sociale ont absorbé les contrecoups.

<sup>15</sup> Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, *La charge fiscale nette des particuliers au Québec et dans les pays du G7*, Luc Godbout et Suzie St-Cerny, janvier 2008.

<sup>16</sup> Idem.

- ❖ De plus, certaines des baisses d'impôt ont mis à mal la progressivité de notre régime fiscal. Par exemple, le dernier palier d'imposition est passé de 34 % à 29 % au fédéral en 1988. Au Québec, l'augmentation des seuils d'imposition en 2008 a aussi eu pour effet de diminuer cette progressivité.
- ❖ Si l'on examine la charge fiscale, on constate que le Québec se situe avantageusement par rapport aux pays du G7, bien que les conclusions varient selon la situation familiale et le niveau de revenu. Le même indicateur montre clairement que la charge fiscale a diminué très significativement pour les couples avec enfant(s). Cette diminution s'observe aussi pour les célibataires, mais dans une moindre mesure.
- ❖ Le financement adéquat des services publics et des programmes de protection sociale aurait commandé qu'on ne procède pas aux réductions d'impôt des dernières années. Dans le contexte actuel, il apparaît encore plus impératif de relever les impôts tout en assurant une plus grande progressivité.

#### **4.2 La contribution des sociétés**

##### ***Paient-elles leur juste part?***

- ❖ En 2003, le nombre de sociétés qui ont au moins une entreprise au Québec s'élève à 286 981. L'impôt à payer au Québec s'élève à 2,484 G\$, ce qui représente en moyenne 8 675 \$ par entreprise. La taxe sur le capital s'élève à 1,991 G\$ et la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) est de 2,956 G\$. Le total des prélèvements faits auprès des entreprises est de 7,431 G\$.
- ❖ Pour les mêmes raisons que les contribuables (faiblesse de leur revenu ou déductions fiscales), 49,8 % des entreprises n'ont pas payé d'impôt sur le revenu en 2003. Par ailleurs, la plupart d'entre elles ont contribué au FSS.
- ❖ Les petites entreprises ont produit 90,8 % de l'ensemble des déclarations des sociétés comparativement à 7,5 % pour les entreprises de taille moyenne et de 1,7 % pour les grandes sociétés. Il est important de noter qu'au Québec, 95 % des entreprises comptent moins de 50 salarié-es.
- ❖ On constate que la proportion des entreprises non imposées est de 51,7 % parmi les petites entreprises et 30,5 % parmi les moyennes entreprises.
- ❖ Fait surprenant parmi les grandes entreprises, 32,5 % sont non imposées, soit un taux supérieur aux moyennes entreprises. On explique cette situation par la déduction pour pertes d'autres années et par la déduction pour dividendes imposables.
- ❖ Les grandes entreprises déclarent 87,6 % des revenus nets aux fins de l'impôt et versent 61,6 % de l'impôt à payer au Québec. Cette situation s'explique par le fait que ces entreprises n'exercent qu'une petite propor-

tion de leurs affaires au Québec (28,6 %) et ne sont pas imposées au Québec sur la partie de leurs bénéfices attribuables à d'autres juridictions.

- ❖ Les petites et moyennes entreprises versent respectivement 21,7 % et 16,7 % de l'impôt à payer alors que leurs revenus nets aux fins de l'impôt représentent 7,2 % et 5,1 % de l'ensemble.
- ❖ Plus des trois quarts (78,3 %) des revenus nets déclarés proviennent du secteur tertiaire ainsi que 67,9 % de l'impôt à payer.
- ❖ Le secteur minier représente 3,7 % de l'ensemble des revenus déclarés et 0,6 % de l'impôt total à payer.
- ❖ La plus grande part des cotisations au FSS est payée par le secteur tertiaire (64,6 %)<sup>17</sup>, ce qui va de pair avec la structure industrielle du Québec qui est composée à 77 % d'emplois dans ce secteur (2007). L'analyse par industrie, montre que l'industrie manufacturière est celle dont la proportion des cotisations payées est la plus élevée (25,2 %).
- ❖ En 2008, les dépenses fiscales des entreprises s'élèvent à 3 milliards \$.
- ❖ Les crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement (725 millions), l'inclusion partielle des gains en capital (343 millions \$), le taux réduit d'imposition pour les petites entreprises (239 millions \$), la déduction relative aux sociétés manufacturières (230 millions \$), le crédit d'impôt pour la production cinématographique québécoise (100 millions \$) constituent les principales dépenses fiscales octroyées aux entreprises.
- ❖ C'est le secteur tertiaire qui, en proportion des revenus, utilise le moins les différentes déductions fiscales avec un ratio de 38,3 %. À l'autre extrémité du spectre, le secteur minier a un ratio de 89 %, alors que le ratio de l'ensemble du secteur primaire est de 78,3 %.
- ❖ L'examen de la structure d'imposition des entreprises en 2009 montre la présence de différence selon leur taille. Le tableau suivant démontre que les grandes entreprises ont des taux d'impôt sur le revenu, un taux de taxation sur le capital (qui sera éliminé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011), et un taux de contribution au Fonds des services de santé différents.

---

<sup>17</sup> Comprend : l'industrie du transport et communication, le commerce en gros, le commerce de détail, les services financiers et les autres services.

TAUX ET SEUILS APPLICABLES À L'ÉGARD DES PRINCIPALES SOURCES  
DE TAXATION À LA SUITE DES MODIFICATIONS APPORTÉES  
(en pourcentage et en dollars)

	PME		Grande entreprise
	Taux (%)	Seuils (\$)	Taux (%)
Impôt sur le revenu <sup>1</sup>	8,5	400 000	11,90
Taxe sur le capital <sup>2</sup>	0,0	1 000 000	0,29
Fonds des services de santé <sup>3</sup>	2,7	1 000 000	4,26

<sup>1</sup> Le taux réduit de 8,5 % s'appliquera sur la première tranche de 400 000 dollars de revenu imposable de l'entreprise. Il sera accordé aux sociétés privées sous contrôle canadien dont le capital versé est inférieur à 15 millions de dollars.

<sup>2</sup> Une exemption complète s'applique aux PME dont le capital versé est inférieur à 1 million de dollars. La valeur de l'exemption est graduellement diminuée pour les PME dont le capital versé est supérieur à 1 million de dollars, mais inférieur à 4 millions de dollars.

<sup>3</sup> Un taux de 2,70 % s'applique pour les entreprises dont la masse salariale est inférieure à 1 million de dollars, alors qu'un taux de 4,26 % s'applique pour les entreprises dont la masse salariale est supérieure à 5 millions de dollars. Le taux augmente linéairement de 2,70 % à 4,26 % pour les entreprises dont la masse salariale se situe entre 1 million et 5 millions de dollars.

- ❖ Le plus important changement apporté à la fiscalité des sociétés est l'élimination progressive de la taxe sur le capital pour toutes les entreprises (889 millions). Seulement une partie du coût sera compensée par la hausse du taux d'imposition des grandes entreprises. La CSN déplore cette situation puisqu'elle a toujours défendu le principe que tout changement à la fiscalité des entreprises doit se faire à coût nul afin de maintenir le niveau d'entrées fiscales des entreprises.

### **4.3 Les taxes à la consommation (TVQ)**

- ❖ Les taxes à la consommation représentent environ 31 % des recettes fiscales du gouvernement du Québec. Elles constituent donc la deuxième plus importante source de revenu après l'impôt sur le revenu des particuliers.
- ❖ La taxe de vente du Québec (TVQ) est la principale taxe à la consommation<sup>18</sup>. Toutefois, Québec administre d'autres taxes qui touchent la consommation. Il s'agit essentiellement de taxes touchant des produits spécifiques comme les pneus neufs, le tabac, les carburants, les boissons alcoolisées, les primes d'assurance et la taxe sur l'hébergement.
- ❖ La TVQ est présentement fixée à 7,5 %. Mais, comme elle est calculée sur le prix incluant la taxe sur les produits et services fédérale (TPS), elle équivaut en fait à 7,875 %.

<sup>18</sup> La TVQ fut introduite par le gouvernement libéral en 1990. Cette introduction ne s'est pas faite sans remous puisqu'elle a provoqué la démission d'Yves Séguin, alors ministre du Revenu.

- ❖ Le tableau suivant compare le niveau de taxe à la consommation au Québec avec celui des autres provinces canadiennes, certains États américains et pays européens. On constate que les Américains utilisent très peu les taxes à la consommation. Par contre, elles sont à des niveaux particulièrement élevés en Europe. Il faut souligner que la Commission européenne impose aux pays membres un taux minimal de 15 % pour le taux normal de taxation.

**Comparaisons des taux de taxation à la consommation  
Provinces canadiennes, certains États américains et pays européens**

<b>Provinces canadiennes</b>	<b>Province</b>	<b>Fédéral</b>	<b>Effectif</b>
Québec	7,5 %	5 %	12,5 % (12,875 %)
Nouveau-Brunswick	8 %	5 %	13 %
Nouvelle-Écosse	8 %	5 %	13 %
Île-du-Prince-Édouard	10 %	5 %	15 %
Terre-Neuve	8 %	5 %	13 %
Ontario	8 %	5 %	13 %
Saskatchewan	6 %	5 %	11 %
Manitoba	7 %	5 %	12 %
Alberta	0 %	5 %	5 %
Colombie-Britannique	7 %	5 %	12 %
<b>États américains (2004)</b>	<b>État</b>	<b>Local</b>	<b>Effectif</b>
Maine	5 %	0 %	5 %
Massachusetts	5 %	0 %	5 %
Michigan	6 %	0 %	6 %
New York	4,25 %	4,5 %	8,75 %
Vermont	6 %	1 %	7 %
<b>Certains pays européens</b>	<b>Taux super réduit</b>	<b>Taux réduit</b>	<b>Taux normal</b>
Allemagne		7 %	19 %
France	2,1 %	5,5 %	19,6 %
Italie	4 %	10 %	20 %
Royaume-Uni		5 %	15 %
Danemark			25 %
Suède		6 %/12 %	25 %
Moyenne UE15		8,9 %	19,6 %

Source : Godbout (2005) et Commission européenne (2009)

- ❖ Au Québec, certains produits et services sont détaxés, c'est-à-dire qu'ils sont assujettis mais à un taux de 0 %. C'est le cas, notamment, des produits alimentaires de base et des médicaments d'ordonnance. Certains produits ont un statut spécial, c'est le cas des livres qui sont détaxés au provincial, mais pas au fédéral. Dans d'autres cas, la TVQ et la TPS ne s'appliquent pas (exonération). C'est principalement le cas des services de santé, d'enseignement et des immeubles d'habitation qui ne sont pas neufs.

- ❖ Les taxes environnementales, ou écotaxes<sup>19</sup>, sont toutefois encore peu utilisées au Québec. Outre les taxes sur le carburant qui peuvent être associées à des écotaxes, elles ont essentiellement pris la forme de redevances imposées aux producteurs d'énergie, émetteurs de carbone (pétrolières, Hydro-Québec, etc.). Elles touchent une cinquantaine d'entreprises. Elles ne sont donc pas directement des taxes à la consommation même si la tentation est grande pour ces entreprises de refile la facture aux particuliers.
- ❖ Il faut noter que l'utilisation des écotaxes semble en progression dans plusieurs pays. En effet, au cours des dix dernières années un grand nombre de pays de l'OCDE ont introduit des écotaxes. Certains pays, comme la Suède et le Danemark, appliquent des niveaux relativement élevés. L'OCDE estime que les recettes liées à l'environnement représentent en moyenne 6 % des recettes fiscales totales. Mais évidemment, ce niveau est fort variable d'un pays à l'autre, tout comme l'utilisation de ces recettes.

***Des taxes régressives accompagnées de mesures correctrices***

- ❖ Évidemment, les taxes à la consommation sont des taxes régressives. Elles affectent davantage les familles à faible et moyen revenu qui consacrent une plus grande partie de leur revenu à la consommation. Les gouvernements du Québec et du Canada ont atténué l'impact régressif de ces taxes par deux mécanismes : la détaxation des biens jugés essentiels (comme l'alimentation) et la mise en place de crédits d'impôt variables en fonction du revenu familial<sup>20</sup>.

***Une hausse annoncée***

- ❖ Dans son budget 2009-2010, le gouvernement du Québec a annoncé une hausse de la taxe de vente de 1 point de pourcentage à partir de 2011. Celle-ci passerait donc à 8,5 % (8,92 %). Il a aussi prévu une majoration des crédits d'impôt pour la TVQ, afin de protéger les familles à faible revenu.
- ❖ Selon les estimations, une augmentation de 1 point de pourcentage de la TVQ rapporterait 1,215 G\$ au gouvernement du Québec (en prenant en compte la majoration des crédits d'impôt).
- ❖ Devant la précarité des finances publiques, plusieurs commentateurs ont proposé de devancer au 1<sup>er</sup> janvier 2010 la hausse de la TVQ.

---

<sup>19</sup> Les écotaxes peuvent prendre deux formes générales. Elles peuvent être des taxes prélevées sur la production ou la consommation d'énergie, particulièrement les énergies fossiles dans le cadre de la lutte au changement climatique. Elles peuvent aussi être des taxes prélevées directement sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), auquel cas il faut mettre en place un dispositif de mesure systématique et précis des émissions de GES.

<sup>20</sup> Pour l'année d'imposition 2009, la valeur maximale de ce crédit d'impôt sera de 356 \$ pour un couple, de 299 \$ pour une personne vivant seule et de 178 \$ dans les autres cas. Pour l'année d'imposition 2011, ces montants devraient être majorés de 150 \$ dans le cas d'un couple, de 125 \$ dans le cas d'une personne seule et de 75 \$ dans les autres cas.

- ❖ La CSN s'est déjà prononcée pour que le Québec occupe l'espace fiscal libéré par le fédéral avec la diminution de deux points de pourcentage de la TPS.

#### **4.4 L'état de la situation sur les diverses tarifications**

- ❖ Au cours des derniers mois, de nombreux signes ont montré que le gouvernement Charest songeait à obtenir de nouveaux revenus en recourant plus intensivement à la tarification. Or, lorsqu'on examine les dix principales sources de tarification du gouvernement, on constate que plusieurs sont des cotisations à des régimes d'assurances. Le gouvernement considère que ces cotisations sont des tarifs, mais la CSN est plutôt d'avis que certaines cotisations sont des coûts de main-d'œuvre (CSST, assurance parentale).

Par ailleurs, puisque les tarifs d'électricité et les assurances représentent respectivement 42,4 % et 25,3 % du total des tarifs identifiés, il devient clair que la tarification des services publics et des programmes sociaux ne représente pas une solution au problème des finances publiques que connaît le Québec, à moins que le gouvernement n'ait l'intention d'instaurer de nouveaux tarifs en ce domaine.

#### **Dix principales sources de tarification du gouvernement du Québec**

	2006-2007	En % du total
Hydro-Québec	9 402	42,4%
Santé et sécurité au travail (CSST)	2 262	10,2%
Assurance médicaments	1 302	5,9%
Assurance parentale	1 184	5,3%
Permis de conduire et immatriculations	841	3,8%
Assurance automobile (SAAQ)	698	3,1%
Contribution des adultes hébergés (réseau santé)	694	3,1%
Service de garde (CPE, milieu familial et scolaire)	546	2,5%
Ensemble des droits de scolarité	413	1,9%
Redevances brutes sur la coupe de bois (forêt)	258	1,2%
<b>Total</b>	<b>17 600</b>	<b>79,4%</b>

- ❖ Dans sa volonté de recourir davantage aux tarifs, le gouvernement s'appuie sur l'idée que les revenus de tarification du gouvernement du Québec sont inférieurs à ceux des autres provinces canadiennes. L'objectif est donc explicitement de rattraper le niveau moyen des revenus générés par les tarifs au Canada.

## Tarification au Québec : écart par rapport à la moyenne canadienne

	Revenus	Écart par rapport à la moyenne canadienne	
		en millions \$	en \$/habitant
<b>Ministères, organismes, fonds spéciaux et réseaux</b>	<b>6 642</b>	<b>1 512</b>	<b>198</b>
Ministères, organismes et fonds spéciaux	3 522	163	21
Réseau de la santé	1 439	433	57
Réseau de l'éducation	1 681	916	120
<b>Autres sources de tarification</b>	<b>15 525</b>	<b>3 471</b>	<b>453</b>
Tarifs d'électricité (Hydro-Québec)	9 402	2 326	304
Services de garde à l'enfance à 7 \$	518	1 145	149
Assurances			
Assurance santé et sécurité du travail (CSST)	2 262		
Assurance parentale	1 184		
Assurance médicaments	1 302		
Assurance automobile (SAAQ)	698		
Assurance stabilisation des revenus agricoles	134		
Assurance récolte	25		
<b>Total</b>	<b>22 167</b>	<b>4 983</b>	<b>651</b>

❖ Les données du tableau précédent montrent qu'en tarifant à un niveau équivalant à ce que l'on observe dans les autres provinces, le gouvernement du Québec obtiendrait près de 5 milliards de dollars en revenus additionnels (cela représente 651 dollars de plus par habitant, annuellement). Bien que les tarifs relatifs aux diverses assurances gouvernementales soient comptabilisés dans les revenus de tarification totaux de 22,2 milliards de dollars, ils ne représentent pas une source potentielle de revenus additionnels. Le groupe de travail Montmarquette ne trouve des marges de revenus additionnelles que du côté des tarifs suivants :

- ✓ **Électricité** (2,3 milliards de dollars). Il s'agit manifestement de la source de revenu potentielle la plus importante, ce qui explique clairement pourquoi le gouvernement insiste tant sur une augmentation des tarifs.
- ✓ **Services de garde à l'enfance** (1,1 milliard). Il s'agit de la source de revenu la plus importante après l'électricité selon le critère des tarifs moyens en vigueur au Canada, mais le gouvernement Charest est, pour l'instant, contraint par son engagement électoral de geler les tarifs à 7 \$/jour.
- ✓ **Tarification dans le réseau de l'éducation** (916 millions de dollars) et **tarification dans le réseau de la santé** (433 millions de dollars). Des hausses de tarifs dans ces deux domaines représenteraient un recul majeur pour les citoyens du point de vue de l'accessibilité aux services et programmes. L'utilisation la plus intensive des services de santé et d'éducation survient à des moments de la vie où la capacité de payer est le moins au rendez-vous, soit la jeunesse (éducation) et la vieillesse (santé et services sociaux).
- ✓ **Tarification dans divers ministères et organismes** (163 millions). Ce qui comprend les péages routiers et urbains.

- ✓ **Tarification de l'eau.** Le rapport étend ses recommandations aux municipalités, notamment en proposant la tarification de l'eau, en rendant les compteurs d'eau obligatoires à terme.
- ❖ En définitive, le faible impact budgétaire de l'augmentation de certains tarifs jumelé aux problèmes politiques que cela risquerait de provoquer expliquent pourquoi le gouvernement met surtout en avant l'augmentation des tarifs d'électricité et les revenus additionnels que cela générerait.

## **5. Constats**

### ***Assurer un financement adéquat à l'État***

Comment donner à l'État les moyens de soutenir le développement de notre société vers une plus grande équité sociale, vers un meilleur partage de la richesse et vers une sensibilité environnementale plus aiguë?

En répondant à cette question, la société québécoise a un défi énorme à relever, mais aussi une occasion unique à saisir afin de retisser les liens entre ses composantes.

La CSN, comme elle l'a toujours fait par le passé, compte bien apporter sa contribution à cette réflexion majeure qui occupe déjà une place importante dans l'espace public. L'exercice que nous faisons est l'occasion de nous familiariser avec une multitude de concepts, de tableaux statistiques et de données nous permettant de mieux saisir les éléments qui constituent l'univers des finances publiques.

Mais, au-delà de ces données techniques, se cachent les aspirations d'une société. Des personnes qui, par milliers, désirent tout comme nous de meilleures conditions de travail et de vie, une éducation de qualité accessible à tous, le développement de services de santé universels et de meilleures infrastructures sociales et matérielles.

Si nous souhaitons préserver nos services publics et nos programmes sociaux, il faut, aujourd'hui, faire des choix difficiles mais nécessaires pour leur assurer un financement adéquat. Il faut rechercher de véritables moyens de financement qui assurent une pérennité des services publics et des programmes sociaux.

Or, nous avons à faire face à un déficit budgétaire de l'ordre de 5 G\$. De plus, ce scénario repose sur une prévision d'augmentation des dépenses de programmes de 3,2 % qui ajoute à l'ampleur du problème, puisque la moyenne d'augmentation des sept dernières années est de 4,6 %. Cette provision est donc nettement insuffisante pour assurer la dispensation des services et maintenir les mesures et les programmes rattachés aux différentes missions de l'État. Par ailleurs, à la nécessité de trouver le financement requis pour maintenir les services dispensés

par l'État à leur niveau actuel, il faut, bien sûr, ajouter nos aspirations légitimes pour accroître la quantité et la qualité des services. Voilà donc le défi!

### ***Un pacte social***

Un haut niveau de fiscalité est la contrepartie d'un haut niveau de services publics et de programmes sociaux accessibles et de qualité. On ne peut pas avoir l'un sans l'autre. De plus, comme les prélèvements fiscaux financent des dépenses et des investissements qui sont essentiels et répondent à des besoins réels, ils doivent être assumés. En ce sens, la réduction des dépenses publiques et des recettes fiscales ne signifie souvent rien d'autre qu'un transfert de coût vers les particuliers ou les entreprises (et de responsabilité vers le privé). Le coût des services et des protections ne disparaît pas, à moins de faire le choix de les réduire radicalement, voire de les éliminer.

Il serait inacceptable de promouvoir des solutions qui feraient subir aux travailleuses et aux travailleurs du secteur public un fardeau dont ils ont trop souvent eu la charge. Des conditions de travail respectueuses de ceux et celles qui assurent les services publics sont directement liées à la qualité de la prestation que la population souhaite obtenir par ailleurs. Ces conditions assurent à l'État la possibilité de recruter et de retenir une main-d'œuvre qualifiée.

### ***Un développement durable***

La crise économique et financière a accéléré la dégradation des finances publiques. Si nous voulons sortir de cette crise plus solidaires, nous devons faire plus qu'un simple exercice comptable d'équilibre des revenus et des dépenses.

Les pistes que nous souhaitons explorer doivent prendre en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales du monde dans lequel nous voulons vivre. C'est donc, dans une perspective de développement durable, que nous inscrivons nos propositions.

Depuis plusieurs années déjà, avec d'autres groupes de la société, nous mettons un accent particulier sur l'importance de diminuer notre consommation de pétrole, de soutenir activement le développement du transport en commun et de mettre en place des mesures incitatives dans le but de promouvoir le transport actif, l'efficacité énergétique, le développement et l'utilisation de sources d'énergie propre. En outre, dans nos milieux de travail, nous souhaitons, de plus en plus, être associés aux discussions quant aux changements technologiques nécessaires pour contrer les gaz à effet de serre, les mesures d'adaptation et de transition nécessaires et pour en évaluer les impacts sur l'emploi et le travail.

Ainsi, dans les mesures que le gouvernement devrait proposer, nous pourrions être favorables à l'introduction de certaines écotaxes. Or, nous ne le faisons pas dans une perspective d'équilibre budgétaire à court terme, mais bien pour saisir

l'occasion de promouvoir des actions par lesquelles les sommes amassées seraient dédiées à soutenir des initiatives vertes ou à encourager des comportements respectueux de l'environnement.

### ***Une bonne utilisation des ressources***

Il est clair que le gouvernement doit s'assurer de la meilleure utilisation possible des ressources qui lui sont confiées. Les récents scandales dans le monde municipal, avec des situations manifestes de collusion et de corruption, doivent évidemment être pris au sérieux et énergiquement corrigés. Le gouvernement doit aussi revoir des pratiques qui sont loin d'être efficaces comme le recours accru à la sous-traitance. Ce recours au privé nous coûte cher et fait perdre une expertise précieuse. Il doit aussi abandonner définitivement les PPP. Dans le cas des centres hospitaliers, il y a vraiment urgence.

### ***Les sources de financement***

#### ***S'assurer de la contribution de tous***

Il importe de nous assurer, dans un premier temps, que tous les efforts sont faits afin que chacun apporte sa contribution à l'effort collectif. Le gouvernement doit donc veiller à mettre en place les mesures les plus contraignantes pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal (aussi appelé planification fiscale agressive).

Par ailleurs, le gouvernement doit revoir ses pratiques et mesures à l'égard de certains secteurs d'activité, notamment dans le domaine minier. Il est inadmissible que 14 compagnies minières n'aient versé aucun droit minier. À cet effet, nous demandons au gouvernement de réclamer les droits miniers, auprès de ces compagnies qui ont cumulé, entre 2002 et 2008, plus de 4,2 milliards de valeurs brutes de production annuelle.

Enfin, le gouvernement du Québec doit réclamer d'Ottawa le rétablissement des sommes qui nous sont dues, au titre de l'enseignement supérieur et de la santé et des services sociaux.

#### ***L'impôt sur le revenu***

Les sources de financement, quoique multiples, ne sont pas intarissables et toutes comportent leur lot d'avantages et d'inconvénients. L'impôt sur le revenu, qui représente près de 70 % de l'assiette fiscale, est une des mesures les plus progressives, car il est possible de baliser la contribution de chacun, selon son niveau de revenu. Il est donc important, dans un premier temps, d'axer nos revendications pour que le gouvernement mette en place des mesures fiscales qui lui permettront de retrouver le niveau d'entrées fiscales qui prévalait avant les réductions de 2006-2007.

Ce faisant, nous demandons au gouvernement de rétablir les effets des baisses d'impôt antérieures que nous avons, plus d'une fois, dénoncées comme étant des erreurs. De plus, le rétablissement préconisé devrait prendre en considération la situation des familles et assurer une plus grande progressivité de l'impôt. Car, en plus de priver l'État de montants d'argent indispensables pour qu'il assume les différentes fonctions qui lui sont dévolues, les dernières mesures de réductions d'impôt ont diminué la progressivité de notre régime fiscal.

Les entreprises doivent aussi contribuer substantiellement aux recettes fiscales. Elles profitent largement de l'ensemble des dépenses publiques (infrastructures, santé, éducation, formation, services de garde, etc.) et des programmes sociaux. Plusieurs de ces dépenses viennent réduire leurs coûts de production, alors que sous d'autres juridictions, elles seraient à leur charge. Évidemment, la libéralisation des échanges et l'intégration de plus en plus grande des économies ouvrent la porte à une concurrence fiscale pour attirer de nouveaux investissements. Cette concurrence a des effets pernicieux sur les finances publiques et profite notamment aux grandes entreprises.

Tout en étant conscient que la fiscalité des sociétés ne peut se définir en vase clos dans l'environnement canadien et nord-américain, le Québec ne doit pas s'engager dans une stratégie fiscale qui ne peut que faire des perdants. Il ne s'agit pas ici de refuser certains changements dans la structure fiscale des entreprises, ni de s'opposer à tout soutien économique. Il s'agit de refuser que leur part dans les recettes fiscales soit réduite. L'apport des entreprises aux recettes fiscales doit être consolidé et soutenu.

À l'évidence, ces impôts supplémentaires de la part des particuliers et des sociétés seront insuffisants pour l'atteinte de nos objectifs. Réclamer que tous les besoins soient financés par un « tout à l'impôt » entraînerait, dans la conjoncture, des effets de distorsion qui nous éloigneraient de nos objectifs premiers.

### ***La taxe de vente***

La taxe de vente (TVQ) constitue une autre source importante de revenu pour l'État et le débat entourant cette question a pris de l'ampleur à la faveur de l'espace fiscal libéré par Ottawa avec les réductions successives de la TPS fédérale. D'ailleurs le gouvernement du Québec a déjà inscrit dans son dernier budget l'augmentation de cette taxe d'un point de pourcentage pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (de 7,5% à 8,5%). De plus le ministre des Finances évoque depuis quelques temps la possibilité d'y ajouter un point supplémentaire

Nous devons poursuivre la réflexion sur toute cette question afin de mieux saisir les mécanismes de l'application actuelle de cette taxe et de mesurer l'impact fiscal d'une telle source de revenu sur le plan de l'équité. À cette fin les comparaisons avec d'autres pays pourraient s'avérer utiles.

Malgré cette nécessaire réflexion, nous pourrions d'ores et déjà envisager l'introduction d'une taxe supplémentaire sur les produits de luxe dont la définition pourrait s'inspirer de ce qui se fait ailleurs et pour laquelle le prix d'un bien, au-delà d'un certain seuil, en déclencherait l'application.

### ***Les tarifs***

Nous le savons, nombreux sont ceux qui pensent que les services publics sont une marchandise comme une autre faisant ainsi la promotion du concept de l'utilisateur payeur. Une telle approche fait complètement fi des bénéfices que nous retirons tous des services publics et des programmes sociaux. On ne doit pas permettre leur marchandisation.

Par ailleurs, l'examen des tarifications déjà existantes nous entraîne dans une confusion des genres. Nous l'avons vu, plusieurs s'apparentent davantage à des cotisations à des régimes d'assurances (CSST, SAAQ, etc.). Ces cotisations sont déterminées selon les besoins de financement et sont soutenues par ceux qui participent à ces régimes. On ne peut donc y voir une réelle source de financement.

Seule exception, les sommes recueillies avec les tarifs d'électricité qui contribuent déjà à soutenir les diverses missions de l'État (entre 2 et 3 G\$ par année depuis 2003) et qui constituent près de 45 % de la somme de tous les tarifs, y incluant les assurances identifiées précédemment.

Bien qu'il n'y ait aucune proposition formelle du gouvernement à l'effet de hausser les tarifs d'Hydro-Québec, une série d'hypothèses, plus ou moins bien orchestrées, a contribué au débat qui fait rage sur la place publique depuis quelques semaines. Tout en reconnaissant le levier économique majeur qu'a représenté, il y a cinquante ans, la nationalisation de l'hydroélectricité pour l'État et son impact toujours très concret aujourd'hui dans le soutien, non seulement des finances publiques, mais aussi de l'économie du Québec, nous croyons que le débat public est mal enclenché.

D'une part, compte tenu des sommes additionnelles significatives qui pourraient être générées par de telles hausses, il s'agit là d'une voie « facile » que plusieurs se sont immédiatement empressés d'emprunter afin d'équilibrer les finances publiques. De plus, certains promoteurs de ces hausses avancent que celles-ci génèreraient des économies d'énergie qui augmenteraient d'autant les revenus de l'exportation de ces surplus potentiels. À ces hypothèses d'autres répondent que les gains seraient minimes compte tenu du caractère peu sensible de la demande aux variations de prix d'un service aussi essentiel.

D'autre part, le processus réglementaire québécois accuse quelques déficiences en matière de transparence lorsque vient le temps d'évaluer le coût réel de production d'énergie pour Hydro-Québec. Finalement s'ajoute à ces éléments

l'ensemble des questions liées au développement et à l'exploitation des énergies vertes alternatives au Québec.

Nous souhaitons donc que, sur cet enjeu spécifique, nous prenions le temps de faire une analyse de tous les aspects liés à cette question, et ce, dans un débat public large, en dehors du cadre de la recherche de rapides solutions budgétaires.

Nous demandons que les impacts de hausses éventuelles sur les divers consommateurs, sur les économies d'énergie et les projets de développement d'Hydro-Québec, fassent partie de ce débat. De même, la recherche et le développement d'énergies vertes alternatives, l'autonomie énergétique du Québec et la nationalisation de ces nouvelles sources d'énergie devraient occuper une place importante dans cette discussion.

### ***Mise en œuvre des mesures***

Nous croyons que les mesures que nous préconisons devraient se déployer de façon à ne pas nuire à la sortie de crise de l'économie.

Au cours des derniers mois, nous avons assisté, à l'Assemblée nationale, à des discussions mettant en cause la rigueur avec laquelle devrait s'appliquer la Loi sur l'équilibre budgétaire, qui ont mené à un engagement législatif visant à retrouver l'équilibre budgétaire, au plus tard, dans l'exercice 2013-2014.

Tout en reconnaissant que l'équilibre budgétaire peut constituer un objectif souhaitable, nous réitérons que nous ne devons pas élever ce concept au rang de dogme, surtout lorsque les circonstances invitent à une plus grande prudence. À ce titre, que le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario se soient donné un échéancier de retour à l'équilibre sur une plus longue période, devrait suffire à ébranler les tenants les plus obstinés de la lettre de la loi au détriment de son esprit.

## **6. Propositions**

### **Dans le cadre du débat en cours sur la nécessité d'assurer un financement adéquat des services publics et des programmes de soutien**

#### ***Des mesures pour le Québec***

D'entrée de jeu, toute proposition visant l'augmentation des revenus du gouvernement doit se faire dans le cadre d'un pacte social par lequel sont réaffirmées la nécessité des services publics et les mesures de protection sociale comme étant des facteurs déterminants de la redistribution de la richesse et une composante fondamentale de l'égalité des chances et d'une plus grande justice sociale. Ainsi, nous rejetons les solutions qui reposeraient sur des compressions budgétaires, la privatisation de services publics ou toute augmentation de tarifs sur un panier de biens et services jugés essentiels.

Rappelons que les mesures préconisées ne doivent pas nuire à la sortie de crise de l'économie et doivent être étalées sur une période de temps suffisante pour en atténuer les impacts.

L'instauration de ces mesures ne doit pas être contrainte par le cadre temporel de la Loi sur l'équilibre budgétaire et doit donc s'étendre, s'il y a lieu, au-delà de l'année budgétaire 2013-2014.

#### **A– S'assurer que chacun s'acquitte de sa contribution à l'État, entre autres :**

- Que le gouvernement du Québec rende effectives les mesures les plus contraignantes pour contrer l'évitement et l'évasion fiscale, particulièrement les grandes corporations; que le gouvernement améliore l'encadrement des compagnies minières tel que le recommande le vérificateur générale du Québec, notamment en ce qui a trait aux redevances, devant être versées au Fonds consolidé du Québec, et à la restauration des sites tout en tenant compte de la nécessité d'appuyer le développement régional.
- Que le gouvernement du Québec réclame du gouvernement fédéral une augmentation de transferts fédéraux :
  - les 800 millions qui lui sont dus pour l'enseignement supérieur;
  - le rétablissement des paiements de transferts pour les soins de santé (rappelons que la Commission Romanow, en avril 2005, évaluait que ceux-ci devaient représenter 25 % des coûts des soins de santé).
- Que le gouvernement du Québec adopte des mesures visant à stabiliser le coût des médicaments en lien avec les positions déjà adoptées par la CSN.
- Qu'à une prochaine réunion du conseil confédéral on fasse le débat sur la question des redevances sur l'eau.

## **B– Mesures fiscales**

- Que le gouvernement du Québec augmente les revenus générés par l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés par une refonte fiscale axée sur une meilleure progressivité de façon à ce que les rentrées fiscales provenant de ces sources dépassent celui qui existait avant les réductions d'impôt accordées depuis 2006-2007, en assurant une juste contribution des individus et des sociétés.
- Que le gouvernement du Québec évalue l'ensemble des contributions des sociétés aux fonds dédiés de santé et de formation.
- Que le gouvernement du Québec fasse des représentations auprès des autres gouvernements pour l'instauration d'une taxe sur les transactions financières spéculatives.
- Que le gouvernement du Québec introduise une taxe de vente supplémentaire sur les produits de luxe.

## **C– Les tarifs électricité**

Préalablement à toute augmentation des tarifs d'électricité, la CSN exigera :

- Qu'un débat public large se tienne sur cet enjeu spécifique où l'ensemble des dimensions pertinentes pourra être évalué, notamment :
  - l'impact d'une augmentation de tarif selon les catégories d'utilisateurs, sur la consommation et les économies d'énergie, sur les exportations, etc.
  - la nécessité d'assurer un financement de la recherche et du développement à la hauteur des défis que nous devons relever en matière d'énergies alternatives;
  - l'autonomie énergétique du Québec;
  - redéfinir le rôle et la mission d'Hydro-Québec, notamment quant à une plus grande imputabilité de la société d'État et de ses projets de développement et la restauration des pouvoirs de régulation des organismes publics;
  - la nationalisation du développement et de l'exploitation des nouvelles énergies (éolienne, géothermique, etc.).
- Qu'à la réunion du conseil fédéral de décembre 2009 il y ait une formation politique suivi d'un débat sur les tarifs d'électricité, et ce, sur nos propres bases.

## **D– Mesures dédiées à l'environnement**

En plus des mesures précédentes et dans une perspective de développement durable, que le gouvernement du Québec propose des écotaxes dont les revenus seraient dédiés à la mise en œuvre de diverses mesures environnementales.